UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Mécanismes de reproduction des déplacés du chef-lieu de la province Karuzi

Nkurunziza, Claudia; Sous la direction de : Prof .Evariste NGAYIMPENDA

2009
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1355

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

MECANISMES DE REPRODUCTION DES DEPLACES DU CHEF- LIEU DE LA PROVINCE KARUZI

Par

NKURUNZIZA Claudia

Sous la direction de :

Prof .Evariste NGAYIMPENDA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

Option **: Science Politique**

Bujumbura, Avril 2009

DEDICACE

A mes parents qui m'ont envoyée à l'école ;

A mes frères et sœurs ;

A mon regretté frère BUYEHERE Godefroid ;

A la famille SINDABOKOKA Tite qui me considère comme sa propre fille.

Je dédie ce mémoire.

Remerciements

Au terme de notre travail, nous ne manquons pas d'exprimer nos sentiments de reconnaissance et de gratitude à l'endroit de toute personne qui, de près ou de loin a contribué à sa réalisation.

Nos vifs remerciements s'adressent principalement au professeur Evariste NGAYIMPENDA qui, avec dévouement, a toujours été disponible pour nous prodiguer des conseils.

Nous remercions sincèrement tous les professeurs du Département d'Histoire de l'Université du Burundi qui ont contribué à notre épanouissement intellectuel et moral.

Nos remerciements s'adressent également à toute la famille SINDABOKOKA Tite pour sa compréhension et son soutien inqualifiable.

A tous ceux qui nous ont soutenu moralement pour la réussite de notre travail, nous disons : Grand Merci.

NKURUNZIZA Claudia

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaire et primaires par commune en province KARUZI23
Tableau 2 : Assistance humanitaire faite par le MRRDR pour la période de 1997-200138
Tableau 3 : Les activités des ONGs au Burundi en 2002.....44
Tableau 4 : Quelques causes et conséquences de la pauvreté au Burundi50
Tableau 5 : Tableau synthétique des problèmes des déplacés du site KARUZI54
Tableau 6 : Les causes des comportements sexuels déviants des déplacés dans le site66
Tableau 7 : Schéma synthétique de la destruction de la vie traditionnelle des populations déplacés69

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACORD : Association de Co-opération et de Recherche pour le Développement

AFCM : Association des Femmes Chef de Ménages.

ASPS : Association Culturelle pour la Paix et la Santé

CENAR : Centre National d'Appareillage et de Rééducation

CNRS : Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés

COFRABU : Coopérative de Fraternité de Buhiga

FED : Fond Européen pour le Développement

FMI : Fond Monétaire International

FNUAP : Fond des Nations Unies pour la Population

FNS : Fond National pour les Sinistrés

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour la Réfugiés

ITAB : Institut Technique Agricole du Burundi

LGDJ : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence

MSF : Médecins Sans Frontières

MRRDR : Ministère à la Réinstallation et Réinsertion des Déplacés et des Rapatriés

OCHA : Office of Coordination for humanitarian Affairs

OAG : Observatoire de l'Action Gouvernementale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OTRACO : Office des Transports en Commun

PALIPEHUTU : Parti pour la Libération du Peuple Hutu

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SIDA : Syndrome d'Immino Défiscience Acquise

UPROHUTU : Union pour la Promotion des Hutu

UPRONA : Union pour le Progrès National

UR.S.S : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

$US : Dollar Américain

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....i
Remerciements.....ii
Liste des tableaux.....iii
Sigles et abréviation.....iv
Introduction Générale.....1
1. Problématique et hypothèse.....2
2. Intérêt et choix du sujet.....2
3. Contenu de l'étude, sources et méthodologie.....3
4. Délimitation du sujet.....5
5. Articulation du sujet.....5
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE.....6
I.1. Le concept de démocratie.....6
I.2 Concept de parti politique.....7
I.3. Le monopartisme et le multipartisme.....8
I.3.1. Le monopartisme.....8
1.3.2. Le multipartisme.....9
1.3.3. Le multipartisme au Burundi.....10
1.3.3.1. L'impact de la politique européenne en Afrique.....11
I.3.4. Les partis politiques au Burundi.....12
I.4. Migration libre et migration sous contrainte.....14
I.4.1.Concepts et généralités.....14
I.4.2. Le phénomène de déplacement intérieur au Burundi.....15
CHAPITRE II : LA PROVINCE DE KARUZI A LA VEILLE DE LA CRISE D'OCTOBRE 1993.....19
II.1. Situation géographique.....19
II.2. La vie socio-économique de la province.....19
II.2.1 L'agriculture.....19
II.2.2 Les coopératives d'épargne.....20
II.3. Le commerce.....20

II.4. L'enseignement.....21
II.5 Evolution Politico -administrative et les rapports entre les composantes ethniques jusqu'en 1992.....23
II.5.1 La campagne électorale de 1993.....24
II.5.2 La population de Karuzi face à la victoire du FRODEBU ...27
II.5.3. L'assassinant du Président Ndadaye et les massacres d'octobre 1993.....28
II.6. Les conséquences de la crise..... 30
CHAPITRE III : LA PRISE EN CHARGE DES SINISTRES DE LA PROVINCE DE KARUZI.....31
III.1. Le site de déplacés du chef-lieu de la province Karuzi31
III.2. Historique de l'approche de la question d'assistance aux sinistrés jusqu'en 1993.....32
III.3. La politique de réinstallation et de réinsertion des sinistrés depuis 1993.....35
III.4. La réinstallation et la réinsertion des sinistrés dans la province Karuzi.....39
III.5. Le rôle des organisations non gouvernementales.....42
III.5.1. La problématique de coordination des interventions.....43
III.5.2. Réalisations des ONGs dans la province.....45
a. World Vision.....45
b. Africare.....46
c. Action Aid.....47
d. Réseau Afrique 2000 Plus.....47
CHAPITRE IV : LES STRATEGIES DE SURVIE DES DEPLACES DU CHEF- LIEU DE LA PROVINCE KARUZI.....49
IV.1. Les conditions de vie des déplacés.....51
IV.1.1. Les conditions de vie.....51
IV.2. Contexte socio-économique.....55

IV.2.1. Les principales activités économiques des déplacés.....55
IV.2.2. Les activités génératrices de revenus.....56
IV.3. Le mouvement associatif57
IV.3.1. Les associations agricoles.....57
IV.4. Le commerce.....58
IV.5. L'artisanat.....59
IV.6. Les mécanismes de reproduction biologique59
IV.6.1. La pauvreté.....60
IV.6.2. Le besoin physiologique.....63
IV.6.3. L'alcoolisme.....64
IV.6.4. La promiscuité.....65
IV.7. Les naissances illégitimes.....67
IV.8. Le site de déplacé : un nouveau cadre de vie.....70
IV.8.1. La crise de confiance.....70
IV.8.2. Emplacement favorable.....71
IV.8.2.1. L'exercice d'activités économiques.....71
IV.8.2.2. L'habitat71
IV.9. Perceptions des déplacés sur les nouvelles autorités.....72
CONCLUSION GENERALE.....74
BIBLIOGRAPHIE.....77
ANNEXES.....83

Introduction Générale

Le Burundi auquel la tradition populaire accole historiquement beaucoup « d'images angéliques », pays dispensateur « de lait » et « de miel », et dont on vante la douceur des paysages, du climat « cette suisse d'Afrique », ce pays « des milles collines », subirait une fatalité apocalyptique qui voudrait que sa population porteuse d'une histoire multiséculaire et d'une culture nationale se divise et que ses ethnies s'entredéchirent. Ce fut le cas en octobre 1965, en 1972 -1973, en août 1988[1]. Le paroxysme a été atteint en octobre 1993.

Ainsi, la crise d'octobre 1993 s'est traduite par une série de perturbations tant sociales, économiques que démographiques. La perte en vies humaines s'est accompagnée des destructions et pillages des biens matériels et des infrastructures à grande échelle condamnant les rescapés à un dénuement extrême, les uns étant forcés à un déplacement intérieur, les autres à un exil extérieur selon que l'on appartient à tel ou tel groupe ethnique.

Aujourd'hui, des centaines de milliers de personnes sont recensées comme sinistrées et bénéficient d'une aide humanitaire qui se fait de plus en plus rare et qui de toute manière, reste encore loin de couvrir l'essentiel des besoins de ces populations. C'est justement ce phénomène de déplacement des sinistrés accompagnés de l'insuffisance et l'irrégularité de l'aide poussant ainsi les déplacés à se débrouiller tant bien que mal pour survivre.

Bien plus, le manque de moyens financiers de ces déplacés s'accompagne d'une promiscuité qui incite ces déplacés à adopter des comportements quasi inexistants avant la crise. C'est ce qui est analysé dans ce travail intitulé : « *Mécanismes de Reproduction des déplacés du chef- lieu de la Province KARUZI.* »

[1] Thibon, C. « Les origines historiques de la violence politique au Burundi » in Guichaoua, A., sous la direction, p.55 *Crises politiques au Burundi et au Rwanda* 1993-1994, analyse, faits et documents, 2ème éd.villeneuve, 1995.

1. Problématique et hypothèse

Les changements intervenus avec la crise de 1993 au Burundi ont eu pour effet la modification des normes et des rapports sociaux; bref une remise en cause de l'ordre social préexistant. Les déplacés sont au totalement démunis et les familles ne sont plus à mesure de s'assumer comme cellules d'épanouissement de leurs membres, et surtout cadres de socialisation des enfants en vue d'un destin meilleur. Tous les moyens sont permis pour la survie, même ceux tendant à la polygamie, l'oisiveté, la débauche sexuelle, etc.

Face à cette situation, nous avons émis les hypothèses suivantes :

1. La nouvelle forme de vie a été à la base de l'éclosion et du développement des comportements jadis considérés comme marginaux.
2. La débauche sexuelle a été considérée comme une alternative acceptable par les femmes et les filles déplacées.
3. Ce comportement inhabituel chez les déplacés en général et les femmes en particulier leurs a permi de tisser des liens avec ces hommes supposés être les bourreaux des leurs à la fois par résignation et par intérêt, cette forme de coopération leur garantissant la survie et protection. C'est aussi une nécessité physiologique.

2. Intérêt et choix du sujet

Tout choix suppose une option, un renoncement à quelque chose d'autre. Alors, pourquoi avons-nous choisi les déplacés du chef-lieu de la province Karuzi et non pas d'une autre région ?

Nous avons voulu, par le présent travail, étudier les mécanismes de survie des déplacés de ce site. Il s'agira d'abord de nous rendre compte de la manière dont les déplacés s'adaptent à leur nouveau milieu de vie, découvrir leurs stratégies de survie, cerner les comportements nouveaux ; social, économique démographique générés par leur nouveau cadre de vie et les contraintes qu'ils impliquent.

Il y a aussi le fait qu'il existe peu de travaux sur les déplacés du chef-lieu de la province Karuzi, une des provinces affectées par la crise d'octobre 1993 et le cortège de malheurs qui l'ont accompagnée.

Enfin, notre troisième motivation est affective parce que c'est la région que nous maîtrisons le mieux. De plus, il y a de facilités logistiques et de contacts quand on travaille sur une région que l'on connaît.

3. Contenu de l'étude, sources et méthodologie

Nous n'allons pas nous attarder toutefois sur l'étude de ces comportements marginaux, mais nous allons plutôt analyser les stratégies de survie de la plus grande majorité des déplacés ainsi que la création des associations spécialisées en agriculture et élevage du bétail, les métiers tels que la couture, la menuiserie, les petites réparations, les travaux champêtres rémunérés, le travail contre la nourriture, le petit commerce, etc.

Mais une chose est sûre, tous ces projets ne sont pas réalisables sans l'appui des bienfaiteurs tant internes qu'externes d'où notre analyse portera aussi sur le rôle des ONGs qui oeuvrent dans le site de déplacés du chef-lieu de la province Karuzi.

Pour le bon déroulement du travail, nous avons utilisé des sources orales et écrites. Concernant les sources écrites, nous avons utilisé des ouvrages généraux, des ouvrages spécifiques sur le Burundi, des mémoires et des thèses, des articles, des rapports administratifs ainsi que des rapports des ONGs.

Mais vu la nature du travail, nous avons privilégié les sources orales. Il s'agissait de mener des enquêtes sur terrain à base d'un guide d'entretien établi au préalable. Ainsi, les questions portaient essentiellement sur les déplacés en rapport avec leur nouveau milieu de vie, les stratégies de survie, accès à leurs propriétés foncières, leurs perceptions des nouveaux dirigeants issus des élections de 2005, l'impact de l'amnistie provisoire accordée aux anciens «bourreaux » et de leur rapatriement, les mécanismes de rapprochement avec ceux qui sont restés sur les collines d'origine, l'origine des tensions répétitives, le rôle des acteurs institutionnels comme les ONGs, leurs stratégies d'intervention et leurs effets.

En plus, il y avait aussi des questions en rapport avec leur mode de reproduction, les nouveaux comportements engendrés par la promiscuité et la misère. L'impact de ces comportements sur leur santé ainsi que sur l'éducation de leurs enfants et les nouveaux rapports sociaux qu'ils engendrent, ont aussi attiré notre attention.

Après l'enquête, nous avons mené des entretiens auprès de certaines ONGs oeuvrant dans la province de Karuzi pour en savoir plus sur leurs interventions et dans quelles proportions elles distribuent les une fois disponibles, etc.
Cependant, partout où nous sommes passée, nous nous sommes heurtée à beaucoup de problèmes surtout ceux liés à la non disponibilité de la documentation. C'est notamment au sein des organisations non gouvernementales qui n'ont pas voulu que nous accédions à leurs documents. Nous avons cherché à combler cette lacune en recourant à d'autres sources comme l'entretien avec certains agents de ces organisations. Il faut aussi souligner qu'avec la crise, une bonne partie de la documentation portant sur la province a été brûlée.

Le travail de terrain ne nous a pas été facile non plus. Nous avons rencontré beaucoup de difficultés;

- Appréhension négative de notre enquête par certains enquêtés. C'est pour cette raison que certains ont refusé de donner leurs noms, préférant garder l'anonymat;
- D'autres ont refusé catégoriquement de nous répondre arguant que l'enregistrement de ce qu'ils disent pourrait les compromettre ;
- D'autres n'ont pas voulu nous répondre tout simplement par ignorance.
- Enfin, les conditions matérielles et financières dans lesquelles nous avons travaillé n'étaient pas des plus favorables.

4. Délimitation du sujet

Notre travail a pour objectif l'étude des stratégies de survie des déplacés. Afin de ne pas tomber dans les généralités, nous avons jugé bon de délimiter notre travail dans le temps et dans l'espace. Sur le site de Karuzi, nous avons étudié le phénomène de 1993 à nos jours car c'est justement la période au cours de laquelle nous avons observé des mouvements de déplacement des populations rescapées des massacres vers le chef-lieu de la province à grande échelle.

Les constats que nous faisons autant que les conclusions auxquelles nous avons abouti sont valables ailleurs aussi, les seules différences se trouvant aux spécificités du milieu, qui peuvent constituer une contrainte ou offrir des opportunités supplémentaires notamment la proximité dans les noyaux urbains, et aujourd'hui l'accessibilité du site avec passage de la nouvelle route.

5. Articulation du sujet

Ce travail comprend quatre chapitres :
Le premier chapitre porte sur *Le cadre conceptuel et théorique.*

Le second chapitre, qui porte sur *La province de Karuzi à la veille de la crise d'octobre 1993.* Nous avons analysé la vie de la province sous l'angle éducatif, économique, social, etc.

Dans le troisième chapitre qui porte sur *La prise en charge des sinistrés de la province de Karuzi*, nous avons cherché à faire ressortir le rôle de l'Etat et de ses partenaires dans la réhabilitation des déplacés.

Enfin, le quatrième et le dernier chapitre porte sur *Les stratégies de survie de déplacés du chef-lieu de la province de Karuzi*, nous avons analysé les stratégies de survie des populations déplacées, c'est-à-dire tous les moyens qui s'offrent à eux et les acrobaties qu' ils doivent faire pour survivre.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

I.1. Le concept de démocratie

Selon le dictionnaire encyclopédique, « la démocratie est un régime politique dans lequel le peuple se gouverne lui-même soit directement, soit par intermédiaire de ses représentants[2] »

Pour d'autres auteurs comme Georges Burdeau, la démocratie est « *l'ouverture de tous les citoyens à la participation politique. Celle-ci est une activité opérée par les citoyens privés et qui visent à influencer la formation de la politique publique. Les citoyens influencent donc la sélection du personnel gouvernemental et toutes les actions qu'il entreprend. Les choix politiques à différents niveaux du système politique sont influencés par les citoyens.*
En définitive, la participation politique associe les gouvernés à l'exercice du pouvoir afin d'empêcher à celui-ci de leur imposer des mesures arbitraires[3] »

Madeleine Grawitz et Jean Leca se rapprochent de l'idée de Burdeau quand ils écrivent que « *la participation politique est toute action volontaire, réussie ou non, organisée ou non, épisodique ou continue (...) visant à influencer le choix des politiques, l'administration des affaires publiques ou le choix des leaders politiques à tout niveau du gouvernement local ou national*[4]»

Duverger quant à lui écrit que « *la démocratie est le gouvernement de tous* [5]».
Hollingstead n'est pas loin de l'idée de Duverger quand il écrit:

« *En essence, la démocratie est un mode de vivre en association parce qu'elle existe dans la vie de ses membres et non pas à part ou au dessus d'eux dans quelques forme d'organisation politique. La démocratie est une société plus coopérative. Il s'agit d'une société dans laquelle les individus coopèrent et ne se confrontent pas. Il s'agit d'une*

[2] Mourre, M., *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, volume VI, Paris, Bordas, 1978, pp.492-493.
[3] Burdeau, G., *La démocratien*, Paris, seuil, 1956.
[4] Grawitz, M et Leca, J. *Traité de Science politique*, volume III, Paris, 1ere éd.,1985.pp.311-312.
[5] Duverger, M., *Introduction à la science politique*, Paris, Gallimand, 1978, p.72

société dans laquelle les individus font des essais de s'entraider, plutôt que de s'exploiter[6] »

I.2 Concept de parti politique

Les partis politiques n'ont pas une définition universellement reconnue. Prenons certaines approches qui ont été avancées par certains auteurs.

Pour Roger-Gérard Schwartzenberg, « *un parti politique est une organisation durable agencée du niveau national au niveau local visant à conquérir et à exercer le pouvoir et recherchant à cette fin, le soutien populaire*[7] » .
D'après cette définition, il ressort deux critères qui semblent importants dans la structure d'un parti politique : c'est une organisation durable mais aussi une organisation dont le souci majeur est la recherche du soutien populaire en vue de conquérir le pouvoir.

D'après Maurice Mourre, le parti politique est « *un rassemblement des citoyens qui se mettent d'accord sur l'idéologie ou du moins sur des principes politiques clairement définis et encadrés par une organisation permanente*[8] ».
Dans sa définition, il ressort deux éléments principaux : une organisation permanente durable et l'intérêt général de la population. Donc, R.-G Schwartzenberg et M. Mourre se complètent.

Quant à G. Burdeau « *un parti politique est tout groupement d'individus qui, professant les mêmes vues politiques, s'efforcent de le faire prévoir à la fois en y ralliant le plus grand nombre possible de citoyens et cherchant à conquérir le pouvoir ou du moins à influencer ses décisions* [9]».

[6] Hollingstead, *The model tenets of democracy*, 1941, p.17-18.
[7] Schwartzenberg, R.G, *Sociologie politique*, Paris, Ed. MontChrestien, 1971, p.333.
[8] Mourre, M, *op.cit*, p.504.
[9] Burdeau, G., *Traité de Science politique*, Tome III, Paris, L.G.D.T., 1982, p.262.

Cet auteur met en exergue la conquête du pouvoir ainsi que l'influence des décisions.

Pour J.P. Lassale, « *les partis politiques sont des agents actifs et indispensables au jeu politique*[10]. »

Pour cet auteur un parti politique est la clé d'entrée en politique. Ainsi conçus, les partis politiques sont les animateurs principaux de la vie politique. Cependant, leur nombre peut-être plus ou moins élevé selon les régimes politiques. En régime de dictature ou d'autocratie, on ne reconnaît généralement qu'un seul parti politique tandis que le multipartisme est l'un des traits caractéristiques de toute société démocratique[11].

Pour La Palombara et Weiner, l'existence d'un parti politique suppose quatre conditions :
« *Une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique est supérieure à celle de ses dirigeants en place ; une organisation locale bien établie et apparemment durable entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ; la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer le pouvoir, seuls ou avec d'autres et non pas simplement d'influencer le pouvoir ; le souci enfin, de rechercher un soutien populaire à travers des élections ou de toute autre manière*[12]».

I.3. Le monopartisme et le multipartisme

I.3.1. Le monopartisme

Le système monopartite est un système d'un parti unique. Pour les adhérents de ce système, un parti unique apparaît comme un instrument d'intégration nationale, comme le creuset de l'unité. Dans les nations encore peu intégrées comme c'était le cas de presque tous les pays africains nouvellement indépendants, les formations politiques risquent de refléter les diversités tribales ou régionales. Le pluralisme risque de dégénérer en séparatisme. Le parti unique permet de concilier l'unité nécessaire et la diversité réelle. En

[10] Lassale, J.P., *La démocratie américain*, Paris, Armand collin, 1991, p.39.
[11] Armand Deraulin et Eloi Diarra « Le faible développement des forces politiques classique » in *la transition démocratique* en Guinée, p.245.
[12] La Palombara, J., et Werner.M. (éd). *Political parties and Political development*, Princeton 1966, Armand Colin, 1971, p22

intégrant une multitude de groupes ethniques, politiques et économiques, en fournissant un cadre à l'expression des divers intérêts et tendances sans péril pour l'unité nationale, le cadre unique contient ou tempère l'expression des facteurs de diversités dans ces sociétés « plurales ».Le parti unique est donc le creuset où doivent se fondre les particularismes. Il s'affirme comme catalyseur de «l'intégration nationale[13] »

1.3.2. Le multipartisme

Le multipartisme est un système politique caractérisé par la multiplicité des partis politiques. Voyons maintenant l'intérêt du multipartisme dans la bonne marche de la société.

> « L'expérience des régimes démocratiques nous apprend que c'est une organisation des partis qui stimulent la discussion en explicitant leur position et en essayant de réfuter les opinions des adversaires. Ce sont eux qui rendent possible une propagande effective même sur le plan local (....) Ce sont eux qui permettent la multiplicité d'opinions et tendances individuelles de se polariser en quelques positions politiquement efficaces. En outre, l'existence des partis multiples protège les électeurs de pressions adverses en leurs donnant la possibilité de les rendre publiques et en procurant l'assistance à ceux qui sont l'objet d'une pression du parti adverse [14]»

[13] Schwartzenberg R.G.; *op., cit*, p.243-245.
[14] Maquet, J.J. et D'Hertefelt, M. *Election en Société Féodale*. Académie Royale des Sciences coloniale, Bruxelles, 1959, p.220.

1.3.3. Le multipartisme au Burundi

Le système multipartite au Burundi date de longtemps. Seules les dates de leur création diffèrent selon que l'on est dans les années 1959 ou 1992.

Pendant les années 1959, les partis politiques africains en général et les partis politiques burundais en particulier, ont une origine particulière. Ils naissaient à partir du mouvement où les peuples colonisés commençaient à revendiquer leur indépendance.

Ils étaient essentiellement voulus comme instrument de mobilisation ou de conscientisation pour mettre fin à la domination colonisatrice. C'est ainsi qu'au Burundi les partis politiques poussèrent comme des champignons. Certains n'avaient même pas de projets de société bien précis. A titre illustratif, le RTB (le Rassemblement des Travailleurs du Burundi) n'avait qu'une existence quasi historique et ne pesait aucune influence (....) UPROHUTU (Union pour la Promotion Hutu) quant à lui n'avait qu'un seul point au programme, la défense des intérêts des Hutu.

Cependant, même si ces partis politiques étaient nombreux, la plupart d'entre eux avaient les mêmes programmes. Cela, peut-être par manque de contact entre les composantes de l'élite burundaise du temps de l'indépendance. S'il y'avait eu des contacts préalables entre les futurs leaders des partis politiques, sachant q'ils poursuivaient un même idéal pour l'émancipation de leur patrie, ils n'auraient pas éparpillés leurs forces.

Néanmoins, la faiblesse de ce système multipartite n'avait pas tardé à se faire remarquer. Depuis la victoire de l'UPRONA aux élections législatives de 1961, celui-ci devient majoritaire. Les partis vaincus devinrent minoritaires et formèrent l'opposition. Cette situation ne pouvait pas être cautionnée par l'opinion dans la mesure où la mentalité burundaise reconnaissait un seul chef et toute personne qui allait à l'encontre du chef suprême était considérée comme rebelle. C'est dans cette optique que l'opposition était considérée comme source de divisions et de surcroît constituait un danger imminent pour la cohésion nationale. C'est ainsi que le système multipartite devint non viable dans notre pays. Le monopartisme fut institutionnalisé par NTARE V qui consacra l'UPRONA comme parti unique. Ce parti eut donc pour objectif la restauration de l'unité nationale. Il eut aussi comme mission la recherche de la prospérité économique du Burundi.

Contrairement aux années 1960, l'origine du courant démocratique en Afrique au début de la décennie 90 est le résultat de plusieurs facteurs tant internes qu'externes. D'une part, l'impact de la politique européenne en Afrique consécutive à l'effondrement du système socialiste en URSS et en Europe de l'Est ; le Sommet franco-africain de La Baule et l'influence du courant démocratique dans la société africaine ont joué un rôle déterminant dans l'établissement du système multipartite au Burundi. D'autre part, les groupes internes nourris par la volonté de mutation sociopolitique au développer des changements et joué un rôle important dans le passage du monopartisme au multipartisme

1.3.3.1. L'impact de la politique européenne en Afrique

A la fin du 20ème siècle, les pays en voie de développement ont été confrontés à de graves problèmes aussi bien politiques qu'économiques et cela dans un environnement international en profonde mutation. La fin de la guerre froide en Europe devait nécessairement avoir des retombées sur les systèmes géopolitiques des pays en voie de développement.

Ainsi, l'effondrement du bloc communiste dans un bras de fer Est-Ouest a stigmatisé les régimes autoritaires à parti unique et éveillé en même temps les consciences des peuples de ces pays sur le caractère inéluctable de la démocratisation de leurs institutions politiques.

Les soulèvements des populations en Europe de l'Est ont eu une influence particulière. Ceux-ci ont non seulement servi de tremplin aux pays africains mais ils ont également fourni la preuve éclatante et concrète que de telles pressions pouvaient aboutir aux changements souhaités. Dès lors, les partisans de la démocratie hardis par les événements ont perdu confiance en des régimes dits « dictatoriaux » à parti unique, surtout ceux qui avaient des liens avec le socialisme alors tombé en désuétude.

Autour des années 1990, le morcellement de l'URSS en une multitude d'Etats indépendants dévoila de faiblesse tant idéologique, économique que politique de la part de l'URSS devant l'œil avide et rival du bloc capitaliste. Ce dernier va alors gagner de plus en plus du terrain en imposant sa propre vision démocratique partout dans le monde. Ainsi,

un prolongement direct des bouleversements intervenus dans l'URSS et en Europe de l'Est s'effectue comme « une contagion démocratique » qui gagne le monde[15].

C'est à partir de ce mouvement que les grandes institutions financières internationales comme le Fond Monétaire International (FMI), le Fond Européen de Développement (FED) et la Banque Mondiale (BM), fortement influencées par les Etats capitalistes vont désormais subordonner leur aide aux pays du Tiers monde (aculés de pauvreté) à l'instauration du multipartisme. Ces pays capitalistes voulaient associer la démocratie politique et l'économie de marché de façon que l'option économique devient presque un élément de la démocratie. Pour ce, les pays qui désiraient obtenir l'aide des pays capitalistes furent obligés de suivre et d'exécuter la volonté de leurs bailleurs.

En plus, le 16ème sommet franco-africain tenu à La Baule en France en Juin 1990 fut aussi déterminant pour l'histoire politique de l'Afrique et du Burundi en particulier. A l'agenda figurait la démocratisation des institutions politiques pour continuer à recevoir les aides en provenance de la France et de l'Union Européenne. En instaurant ce système politique, la France voulait que la démocratie soit une réalité en Afrique.

I.3.4. Les partis politiques au Burundi

Dans la conception burundaise, « le parti politique est une association sans but lucratif dotée de la personnalité civile et groupant des citoyens autour d'un projet de société démocratique fondé sur l'unité nationale avec un programme aux objectifs précis dictés par le souci de réaliser l'intérêt général et le développement de tous.
Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage et participent à la vie politique par les moyens pacifiques[16] »

Dans sa politique, la troisième République voulait éradiquer toute forme d'exclusion. Pour être agréé, un parti politique devait respecter la Charte de l'Unité Nationale, la Constitution, les lois et règlements de la République du Burundi, l'ordre public et les bonnes mœurs. Bref, il devait constamment être en conformité avec les valeurs fondamentales

[15] Mbazumutima J.A., *Le multipartisme au Burundi et ses incidences socio-politiques (1992-1996)* , Mémoire, UB, FLSH, Histoire, Bujumbura, 1999, p.8
[16] Décret-Loi n°1/010 du 15 Avril 1992 portant sur les partis politique.

liées à la démocratie qui sont l'unité nationale, la paix sociale, la justice sociale, le développement, l'indépendance et la souveraineté nationale. Aucune disposition contraire à l'unité nationale ne sera tolérée au Burundi, stipule toujours le même décret. La loi doit garantir que toute la vie nationale soit organisée en fonction du respect de la charte de l'unité nationale, c'est-à-dire que tout parti politique doit veiller que les membres de sa direction viennent de toutes les ethnies.

On peut se demander s'il n'était encore trop tôt de parler de démocratie dans un pays où le minimum vital n'est toujours pas assuré car nos populations n'ont pas les moyens d'entrer dans le multipartisme. Comment concilier démocratie et une extrême pauvreté lorsqu'on sait que l'économie influence la politique ? La démocratie est stable dans un pays où l'économie est prospère. Cette idée est renforcée par Professeur Déo Nsavyimana quand il dit :

> «*Sans instruction de la population, sans accroissement de la production nationale permettant la lutte contre la pauvreté, la démocratie est impossible. La condition la plus importante pour consolider la démocratie est donc l'investissement dans l'instruction et dans l'accroissement de la production économique*[17].»

Ceci pour dire que le Burundi aurait dû aller progressivement vers cette démocratie plus tôt que chercher à vouloir plaire au monde extérieur.
Montesquieu a bien fait pour le souligner dans sa « théorie de la relativité des institutions » lorsqu'il dit que « *même si deux pays ont le même régime politique, les mêmes lois ne leur conviennent pas* ». Selon toujours le même auteur, parce que les nations ont des conditions politiques, sociales et culturelles d'existences différentes, les lois qui les régissent doivent être différentes. De plus, parce que les conditions d'existence changent dans le temps, des lois qui les régissent doivent changer également dans le temps[18].

Néanmoins, on ne peut pas passer sous silence les avantages du multipartisme une fois réussi comme le montre ce rapport de la Commission Constitutionnelle après avoir analysé les avantages et les inconvénients du monopartisme et du multipartisme. Cette commission reconnaît :

[17] Nsavyimana D., « La démocratie a-t-elle un avenir au Burundi après le séisme d'octobre 1993 » in *Au cœur de l'Afrique* 3-4, 1994, p.432.
[18] Syllabus d'Histoire des institutions politique, 1ere Licence Sciance Politique.

> « *Qu'en ce qui concerne un certain nombre de critères de la démocratie, le multipartisme présente (...) une supériorité sur le système d'un parti unique. Ces critères sont entre autres le libre choix des gouvernants, la possibilité d'un débat libre et contradictoire, la liberté des réunions et d'association politique, le droit de prendre part aux affaires publiques et politiques de son pays, le règlement pacifique des conflits sociaux.*[19] »

Le Burundi semble être entré dans la démocratie sans ces préalables et il le paiera cher.

I.4. Migration libre et migration sous contrainte

I.4.1.Concepts et généralités

La migration est un déplacement d'un ou plusieurs individus d'un lieu appelé « origine » vers un autre lieu appelé « destination » avec l'intention d'y rester pendant une période plus ou moins longue.

La littérature sur les phénomènes migratoires et les migrants volontaires ou spontanés des migrants involontaires ou forcés, le critère de distinction étant fondé sur le pouvoir de décision des acteurs.

R. Bocco distingue le migrant volontaire qui décide librement de son départ, de son retour mais également de la direction de son mouvement, du migrant involontaire auquel toutes ces possibilités sont refusées et qui, sous tous les angles, opère absolument sous-contrainte[20].

Les motifs de départ constituent l'un des critères les plus importants dans la différenciation des catégories de mouvement de population. Ici, dans la migration

[19] République du Burundi, la commission constitutionnelle,*Rapport sur la démocratisation des institutions et la vie politique au Burundi*, Bujumbura, R.P.P.1991, p.2.

[20] Bocco, R. « Migrations, démocratisation, Médiations : enjeux locaux et internationaux au Moyen-Orient »in Bocco, R. et Djalili, M (éd), *Moyen-Orient : migrations , démocratisation, médiations*, Paris, PUF, 1993, p.29.

volontaire, « on part pour essayer de mieux vivre », dans la migration involontaire « on part pour fuir l'insupportable ou mieux un danger de mort à la fois imminente et certaine[21]».

Migrations forcées et déplacements imposés ne sont pas un fait nouveau. Les déplacements massifs contraints et collectifs, toujours des exodes massifs et soudains et parfois de longue durée surviennent généralement en réponse à des contextes de crises aiguës de violence politique ou dans le cadre des travaux des grands aménagements. Il s'agit pour la plupart du temps, de mouvements de proximité, brutaux et désorganisés, planifiés ou encadrés par les pouvoirs publics.

La mobilité forcée fait référence à deux groupes qui se distinguent par la part du libre arbitre : alors que les migrations forcées jouissent d'un minimum de latitude de choix quant au temps de départ, les déplacés demeurent sous pression d'une contrainte implacable et fuient généralement une violence menaçant leur sécurité[22].
Ce mouvement n'est pas une migration en ce sens qu'ils n'ont aucune capacité d'initiative.

I.4.2. Le phénomène de déplacement intérieur au Burundi

Le phénomène de populations sinistrées du Burundi est aujourd'hui connu pour qu'il soit nécessaire de l'analyser ici. Lorsqu'on parle de sinistrés, on vise principalement l'ensemble des personnes qui, du fait de la crise qui ravage le pays depuis octobre 1993, vivent ailleurs que chez elles[23], et qui avaient au plus fort de la crise, été regroupées en six catégories que l'on désignait par expressions suivantes : déplacées, dispersées, réfugiées, regroupées, rapatriées et retournées.

Selon le Secrétaire Général de l'ONU dans son rapport sur les personnes déplacées, celles-ci sont définies comme des « personnes qui ont été forcées de fuir leurs foyers soudainement de manière imprévue et en grand nombre par suite d'un conflit armé,

[21] Sauvain – Dugerdil, C. et Préiswerk, Y-, « Vers un ailleurs prometteur », *in vers un ailleurs prometteur .. L'emigration, une réponse universelle à une situation de crise*, n° des cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, Genève / Paris, P.U.F., p.24.
[22] Lassailly- Jacob, V., « Migrants malgré eux. Une proposition de typologie », art. cité, p.27-48. Cité par Ngayimpenda, E. *op.cit*, p.5
[23] Ngayimpenda, E. *op.cit*.p.7

de troubles internes, de violations systématiques des droits de l'homme et qui se trouvent sur le territoire de leurs pays[24].

Pour le Professeur E. Ngayimpenda, le terme « déplacés » désigne « *les* personnes qui, à la suite des massacres ont dû se réfugier dans les infrastructures publiques comme les écoles, les hôpitaux, les camps militaires ou les bâtiments confessionnels ou alors ont dû s'établir progressivement en pleine nature sous des tentes ou des huttes de fortune. Il s'agit alors de sinistrés résidents de manière plus ou moins régulière sur un site appelé « camp des déplacés[25] ».

Selon l'OCHA, les déplacés intérieurs sont « *les personnes ou les groupes de personnes contraints à fuir ou à quitter leur foyer en résidence habituelle notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violences généralisées, des violations de droits de l'homme ou catastrophes naturelles provoquées par l'homme et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat[26]*».

Toujours selon l'OCHA, « même s'il n'existe pas de définition internationalement reconnue, « un site des déplacés » pourrait se définir comme étant « *un endroit permettant une installation provisoire ou définitive des personnes ou des groupes des personnes en vue de leur protection contre les violences ou les catastrophes[27]*».
Par ailleurs, on a observé au Burundi que les autorités politiques et militaires ont procédé régulièrement à des groupements préventifs et temporaires de population sur des sites causant ainsi une confusion entre le site de regroupement et le site de déplacés.
Les regroupés sont quant à eux « *des personnes rassemblées dans des camps de regroupement par la volonté des autorités officielles afin de les éloigner des zones d' insécurité, pour assurer leur sécurité et permettre ainsi aux forces de l'ordre de faire face aux bandes armées[28].*» Notons en passant que la création ou la fermeture de ces sites de regroupés était toujours le reflet des conditions de sécurité de la région concernée.

[24] Rapport du secrétaire général de N.U. sur les personnes déplacées, E/CN. 4/1992/23, 14 février 1992, cité par Sophie.
[25] Ngayimpenda, E., « *Crise socio-politique et déstructuration des ménages au Burundi* » in cahiers démographiques n°13.P 13.
[26] OCHA, *Enquête sur les populations déplacées au Burundi* 2005, p 3.
[27] Idem
[28] Ngayimpenda, E., op-cit. p.5

« Les dispersés » sont quant à eux « *des personnes qui ont quitté leurs milieux habituels de résidence en raison de violences ou de catastrophes naturelles pour trouver refuge dans les familles hôtes, dans les lieux susceptibles de leur procurer sécurité et regagnant aussitôt leurs domiciles quand il y a accalmie ou quand la situation est redevenue stable*[29]».

Le « retour » est un processus par lequel les personnes déplacées et vivant sur un site prennent une décision librement consentie de retourner s'établir sur leurs collines d'origine du fait de la confiance en sécurité ou que les raisons qui ont causé leur déplacement ont cessé d'exister[30]. Un rapatrié quant à lui est une personne qui, après s'être réfugié à l'étranger est revenu au pays[31].
Cependant, parmi tous ces groupes de sinistrés ci-haut mentionnés, seuls les déplacés font l'objet de notre étude.

Chronologiquement, nous pourrions mettre en évidence l'origine de ce déplacement en quatre étapes :

- *La campagne électorale de 1993.* La campagne électorale menée par les partis politiques en vue des élections présidentielles et législatives de 1993 a contribué à radicaliser la haine ethnique. Les résultats du scrutin étaient perçus comme étant la victoire ou la défaite d'une ethnie sur une autre.
- *L'assassinat du président Ndadaye et les massacres d'octobre 1993* ; ces événements constituent les signes déclencheurs objectifs.
 Le caractère systématique des tueries a provoqué des mouvements de fuite vers les lieux susceptibles d'être sécurisés: il s'agit des chefs-lieux administratifs, des écoles, des paroisses ou des camps militaires. Depuis, le paysage de ces sites de déplacés se modifie assez sensiblement selon les régions.
- *Les actions de représailles ou de vengeance.* Au cours de l'année 1994, des actions de représailles sont perpétrées. Des attaques sont dirigées contre la population restée sur les collines principalement dans les régions du centre et du nord du pays.

[29] Ocha, *op.cit.* p-6
[30] Ocha, *op.cit.* p-6
[31] Ngayimpenda, E. *op.cit.*p.6

- *La naissance de rébellions armées* ; avec la naissance des bandes armées en 1995-1996, les confrontations entre celles-ci et les forces de l'ordre dans plusieurs provinces du pays provoquèrent de nouveaux déplacements de populations. Il est vrai que dans la plupart des cas, les populations retournaient chez elles à la faveur d'une accalmie mais ce phénomène a contribué au gonflement des effectifs de déplacés et entretient un climat de peur panique empêchant les déplacés de rentrer sur les collines[32].

[32] Ocha, *op.cit.* p-10

CHAPITRE II : LA PROVINCE DE KARUZI A LA VEILLE DE LA CRISE D'OCTOBRE 1993

II.1. Situation géographique

La province de Karuzi est située au centre du pays, à cheval des régions naturelles du Kirimiro et du Bweru. Elle est limitée au nord par la province de Muyinga, au sud par la province de Gitega, à l'est par les provinces de Ruyigi et Cankuzo et à l'Ouest par la province de Ngozi. Elle est la province qui compte le plus grand nombre de rivières du pays. Elle est coincée entre les grandes rivières du pays : Ruvubu, Ruvyironza, Mubarazi, Kinyankuru et Ndurumu. Elle est très difficile d'y accéder à cause de ses obstacles naturels. Ces mêmes obstacles serviront d'ailleurs de « cimetières » aux populations massacrées en octobre 1993. Le slogan le plus courant que les tueurs scandaient lorsqu'ils jetaient leurs victimes dans les rivières était « *Voici ton ticket pour l'Egypte, ton pays*[33] ».

II.2. La vie socio-économique de la province

II.2.1 L'agriculture

Le climat de la région permet aux habitants de la province de se livrer à des activités tant agricoles que pastorales. A cheval entre les régions naturelles du Kirimiro et du Bweru, cette région est propice à l'élevage ; l'agriculture y est prospère et presque toutes cultures y sont praticables. La culture des marais appuie beaucoup la population du fait qu'elle complète leur alimentation pendant la période de soudure. Cependant, cette population ne vit pas seulement de la culture vivrière, elle possède aussi des plants de caféiers qui lui procurent du numéraire. Cet argent est utilisé pour les besoins divers comme l'achat du matériel scolaire des enfants, des tôles pour la toiture des maisons, etc. Ainsi, parmi cette population, il y en avait ceux qui commençaient à adhérer à des coopératives commerciales.

Néanmoins, l'enclavement de cette province a longtemps et constitue encore aujourd'hui un frein à son développement. L'impraticabilité des voies de communication

[33] Génocide d'octobre 1993, *Des associations de la société civile dénoncent*, mai, 1996, p.170.

entre la province et d'autres provinces constitue toujours un handicap majeur pour le développement de la province. Aussi l'absence d'un pont sur la Ruvubu empêche-t-elle la communication entre la province et l'Est du pays surtout que la rive droite est longée par le parc.

Pour ce qui est de l'élevage, la province enregistrait avant la crise un cheptel bovin assez considérable qui pouvait se compter facilement à 10 347 vaches, 59 556 chèvres, 29 212 moutons, plus ou moins 60 000 poules[34]. Néanmoins, même s'il y a une importante activité pastorale, la province n'a pas un marché de bétail peut-être pour une simple raison : la province de Gitega, frontalière à Karuzi est la mieux placée par rapport à toutes les provinces du Centre et l'Est du pays. En plus, ses voies de communication sont praticables.

II.2.2 Les coopératives d'épargne

Comme dans tout le pays, les coopératives d'épargne sont d'une importance capitale pour les populations de la province de Karuzi. A ce sujet, les chiffres donnés par la Coopec[35] au cours de l'année 1992 sont très parlants. Il s'agit de 106.206.138 francs de dépôts et de 29.814.498 FBU de crédit[36]. D'après nos enquêtes, l'accès à un crédit auprès de ces coopératives est facile. Il suffit d'avoir un avaliseur. Ainsi, la Coopec accorde des crédits pour la construction des maisons, l'achat du matériel scolaire, le commerce et l'élevage. Ces crédits sont remboursables dans un délai allant de 12 à 24 mensualités.

II.3. Le commerce

Avant la crise, la province de Karuzi connaissait un commerce assez avancé. Dans chaque commune on pouvait facilement compte plus de 20 commerçants avec un capital d'un million de FBU[37]. Cependant, toutes les communes n'avaient pas les mêmes possibilités commerciales. Les plus favorisées étaient celles de Nyabikere et de Bugenyuzi. Nyabikere parce qu'elle est frontalière avec la province de Gitega et le ravitaillement était facile par rapport aux autres communes. Quant à Bugenyuzi, elle présente des

[34] Rapport provincial annuel, Karuzi, 1992
[35] Rapport annuel de la Coopec, Kruzi, 1992.
[36] Idem
[37] Rapport provincial annuel, Karuzi, 1992.

particularités car le commerce est tenu par les missionnaires italiens. De surcroît, les produits de consommation commercialisés diffèrent des autres produits vendus dans le reste des autres communes. Les missionnaires vendent des produits alimentaires tels que le fromage, le miel cristallisé ou les produits importés d'Italie comme les chaussures et autres.

La commune de Buhiga quant à elle, est le principal centre commercial de la province. Presque tous les commerçants qui exercent leurs activités sur ce centre viennent de tous les coins de la province, même le gros des taxes que la commune perçoit proviennent de ce centre.

Puisque la province de Karuzi est enclavée, le transport des personnes est souvent assuré par ces mêmes commerçants en plus du seul bus de l'OTRACO qui dessert la province deux fois la semaine.

II.4. L'enseignement

La province de Karuzi disposait d'une soixantaine d'écoles primaires au cours de l'année scolaire 1992-1993 pour une population scolarisable de plus de 24 275 enfants dont 11 113 filles et 13 167 garçons. Dans la province de Karuzi comme dans tout le pays, la population masculine était plus scolarisée à cette époque que celle féminine, en témoigne les chiffres ci-haut mentionnés. Cela était la conséquence de la mentalité burundaise qui retenait les filles à la maison pour les travaux ménagers. Actuellement dans cette même province, les filles fréquentent l'école presque au même titre que les garçons comme le montre les statistiques de 2007 : « 40 882 filles contre 40 946 garçons [38].

Pourquoi alors ce nombre croissant de filles qui fréquentent l'école primaire aujourd'hui ? Dans la province de Karuzi, le PAM en collaboration avec l'ONG World Vision ont initié au cours de l'année scolaire 2003-2004 un système de cantine scolaire. Des enfants sont nourris à l'école dans le but de les retenir le plus longtemps possible mais aussi pour encourager les parents qui ne savent pas l'importance de l'école. En plus de la

[38] Enquête auprès du chef de service de la direction provinciales de l'enseignement de Karuzi, Karuzi, Nov.2007

nourriture, chaque fille a droit à 5 litres d'huile de coton à la fin de chaque mois[39] à apporter à la maison.

Néanmoins, ce système n'est pas rassurant du fait que quand il y a un arrêt momentané de ravitaillement de ces cantines par le PAM, le nombre d'enfants qui abandonnent l'école augmente, les chiffres vont de 2 à 10%[40]. Pour pallier à ce problème, le même Programme incite non seulement les parents à prévenir les enfants à temps en cas de l'arrêt de ravitaillement, mais aussi les encourage à créer les coopératives de solidarité qui pourront continuer le système en cas de fin du programme.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, toute la province ne comptait que quatre établissements secondaires au cours de l'année scolaire 1992-1993 à savoir l'ITAB de Karuzi, le Lycée Pédagogique Buhiga et deux Collèges Communaux, celui de Bugenyuzi et celui de Nyabikere.

Toutefois, à la question de savoir pourquoi ce déficit des établissements scolaires dans la province de Karuzi, nos enquêtés nous ont répondu :

« Erega intwaro zagiye zirahaca zadushize inyuma y'izindi ntara mu vyerekeye amashuli[41]*»*.

Ce qui peut se traduire par :

« Les différents régimes qui se sont succédés nous ont placés en arrière par rapport aux autres provinces en ce qui concerne l'enseignement ».

Actuellement, les choses commencent à changer. La province compte plus de 103 écoles primaires et plus de 26 écoles secondaires. Elles se repartissent comme suit :

[39] Synthèse des données sur la disponibilité du livre scolaire 2006-2007.
[40] Enquête auprès de l'agent du Bureau de World vision Karuzi, 2007.
[41] Ntawuyamara, déplacé, 65 ans, novembre 2007

Tableau n° 1. Répartition des écoles secondaires et primaires par commune en province de Karuzi

Commune	Ecoles Primaires	Ecoles Secondaire		Techniques
		Collèges	Lycées	
Bugenyuzi	19	2	1	-
Buhiga	18	3	3	3
Gihogazi	18	3	-	-
Gitaramuka	17	3	1	-
Mutumba	10	2	-	-
Nyabikere	14	2	2	-
Shombo	15	2	1	-

Source : Tableau élaboré sur base de données fournis par la Direction Provinciale de l'Enseignement à Karuzi .

Néanmoins en raison du manque criant d'enseignants qualifiés dans certaines écoles surtout dans les collèges communaux, la province enregistre un faible taux de réussite aux examens nationaux.

II.5 Evolution politico -administrative et les rapports entre les composantes ethniques jusqu'en 1992

La province de Karuzi est l'une des 17 provinces que compte aujourd'hui le Burundi. Sa superficie est de 1547,4 Km² sous la 1ère République et une partie de la seconde, Karuzi était un arrondissement qui dépendait de la province de Gitega. Il était constitué par 3 communes à savoir Bugenyuzi, Buhiga et Nyabikere et était placé sous la direction d'un commissaire et de deux commissaires-adjoints. Il a changé de statut à la suite du décret-loi n°1/29 du 24/09/1982 qui a supprimé les arrondissements pour les ériger dans leur quasi-totalité en provinces. C'est ainsi que Karuzi devint une province avec 7 communes à savoir Bugenyuzi, Buhiga, Gihogazi, Gitaramuka, Mutumba, Nyabikere et Shombo.

Les rapports entre les composantes ethniques étaient relativement bons sauf quelques désordres signalés ici et là dans la province liée aux conflits ethniques. Non seulement des litiges étaient signalés mais aussi des cas d'assassinats étaient enregistrés. Les conflits qui étaient fréquents étaient des conflits fonciers qui opposaient surtout la population voisine comme c'était le cas partout dans le pays.

Mais avec les conflits ethniques qui vont éclater, tout conflit entre un hutu et tutsi était directement interprété comme ethnique. C'est le cas par exemple des Hutu qui sont venus chez un Tutsi éleveur sous prétexte de chasser des lièvres mais en réalité, ils avaient comme objectif de voler. Et quand celui-ci à réagi, ils ont pris le large et l'un d'eux s'est cogné sur un tronc d'arbre et est mort sur place. Par la suite, la famille de la victime vint séquestrer ce Tutsi l'accusant que c'est bien lui qui l'as tué parce qu'il était Hutu. Des cas pareils étaient enregistrés ici et là surtout avec l'avènement du multipartisme. Un autre cas illustratif est celui des habitants de la colline Buhinyuza qui se sont réveillés un bon matin et ont trouvé un des leurs assassiné à un coup de couteau. Et d'un coup, ils ont accusé les collègues de la victime comme quoi, ils l'avaient tué parce qu'il était hutu[42].

A part ces conflits à caractère ethnique et foncier, la province de Karuzi faisait face à une secte dénommée « Nanga yivuza » (*La Harpe qui se sonnait seul*) qui semait la panique au sein de la population car ses adeptes étaient non seulement des sorciers mais aussi des cannibals.

II.5.1 La campagne électorale de 1993

Le principe démocratique devrait normalement avoir comme base le respect mutuel et la reconnaissance de la dignité humaine. Malheureusement, cela n'a pas était le cas lors de la campagne électorale de 1993 au Burundi. Elle avait plutôt comme caractéristique principale la manipulation des appartenances identitaires et le dénigrement de l'adversaire Les partis en compétitions s'efforçaient chacun de montrer que la survie de la nation est au prix de la victoire de son parti. Z. Manirakiza le souligne bien quand il dit :

[42] Rapport annuel provincial 1992

« La campagne électorale de 1993 a offert l'image meurtrière du pouvoir entre les élites tutsi et hutu (...) beaucoup de menaces d'anéantissement mutuel entre les composantes ethniques de notre société étaient sans cesse proférées par le biais de tracts [43]»

Quelques actes d'intimidation, de désobéissance civile, des destructions des biens publics ponctuèrent la campagne. Chacun accusait l'autre. L'abbé A. Ntabona renforce l'idée lorsqu'il écrit :

« Parallèlement, la masse populaire apprend à désobéir à l'autorité en place car, répétait-on, sans cesse sur la majorité des lèvres : « *twarabahinyuye kari akarimi* » c'est-à-dire « nous vous avons démasqués, vos discours n'étaient que démagogies[44] ».

Cette campagne était aussi caractérisée par la diabolisation de l'adversaire, cela était visible et exprimée à travers certains slogans.
Le FRODEBU disait « *susuruka* » c'est-à-dire « sortez de l'ombre, montrez-vous fièrement et réchauffez-vous comme des Tutsi au soleil ». Autrement dit, ne craignez plus personne.
A travers ce slogan, il y avait quelque chose de cachée. Curieusement, ce slogan avait été utilisé au Rwanda en 1959 lors des premiers massacres des Tutsi quand les Hutu extrémistes invitaient ceux-ci à se réchauffer, c'est-à-dire à périr dans leurs maisons en feu[45].

Et aux fanatiques de l'ex-parti unique de rétorquer « *murabaza sahwanya niyo yabiteye*», c'est-à-dire toutes les crises que le pays a connues sont à mettre sur le dos du parti FRODEBU. Bref, la campagne électorale de 1993 a été caractérisée par un désordre comme le rappelle bien Luc Rukingama :

« La campagne électorale de 1993 a été une campagne frénétique et démagogique, fondée sur la résurrection des profonds traumatismes des années 1972-1973, la destruction de la politique de l'unité nationale, la désobéissance civile, exaltation de

[43] Manirakiza Z. « Réveil démocratique en Afrique, le puzzle burundais » in *Au cœur de l'Afrique* 3-4, 1994, p.371.
[44] Ntabona A., « Au Cœur du drame burundais, le totalitarisme ethno-centriste, les soubassements et ses conséquences » in *Au cœur de l'Afrique*, 3-4, 1994, p.331.
[45] Manirakiza, M, *Quand le passé ne passe pas (BUYOYA I – NDADAYE 1987-1993)*, Genève, Longue vue, 2002, p.63

la majorité ethnique et la diabolisation; bref sur la redynamisation de la haine politique[46]».

Pour ce qui est de la population de Karuzi, elle ne cessait d'afficher des comportements de désobéissance envers les autorités. Les témoignages de la population font état d'enseignements subversifs un peu partout dans la province : la population était contre le pouvoir en place, elle boycottait toute activité élaborée par ce dernier.
Chaque fois qu'elle était mobilisée, elle répondait que le temps des travaux forcés est révolu. A titre illustratif, nous pouvons relever quelques propos de ce déplacé de la commune Mutumba.

« Mu gihe c'imigambwe myinshi, nk'umucanwa wadutse, umutegetsi avuze kuzimya baca batwengera rimwe[47] (.....) »

Ce qui peut être ainsi traduit par :
« Avec l'avènement du multipartisme, la population ne voulait plus obéir aux autorités. Par exemple, en cas de feu de brousses, quand on leur demandait d'aller l'éteindre, ils riaient tous ensemble comme pour s'en moquer (.....) ».

Si on essaie d'analyser ce comportement de la population Karuzi pendant la campagne électorale, on pourrait dire qu'il y avait quelque chose qui était cachée derrière les discours ou le langage de quelques hommes politiques. Suivons encore les propos de ce déplacé :

« Uwo wahaye igikorwa (kwubaka inzu) aho gukora ivyo mwavuganye yavuga ngo mbega ko atwihutisha, nashake yitonde. Iyo aba yarazi ico tuzi[48](...) .»

Ce qui se traduit par :

« Quand tu donnais du travail à quelqu'un, par exemple construire une maison, au lieu de le faire d'urgence, il se moquait de toi en disant : « si tu étais averti de ce qui se prépare, tu ne serais pas si pressé »

[46] Rukingama, L. « La crise ethnique du Burundi ou les avatars d'une gestion de conflits », in *Colloque sur liberté académique, recherche et gestion des conflits dans les pays des Grands Lacs*, Arusha, Tanzanie 4-7 septembre 1995, p.2.
[47] Déplace de la Commune Mutumba
[48] Idem

En effet, les divisions observées pendant la campagne électorale continuaient à s'observer pendant les élections. Les « *frodebistes* » échangeaient entre eux en langage codés comme par exemple « *Muragira kakandi batazi* », c'est-à-dire « faites l'astuce qu'ils ne connaissent pas » tandis que les « *upronistes* » disaient « *Tora amahoro FRODEBU ni umugambwe w'abicanyi* », c'est-à-dire «*Elisez la paix, le FRODEBU est un parti criminels*[49]. »

II.5.2 La population de Karuzi face à la victoire du FRODEBU

Après la proclamation des résultats, les choses ont continué à s'empirer. Les Hutu du FRODEBU chantaient et dansaient dans les enclos des Tutsi de l'UPRONA. Ils lançaient aux Tutsi qu'ils ne reviendront au pouvoir qu'avec le retour de Jésus sur terre et qu'en plus ils allaient payer les pots cassés par les régimes antérieurs[50].

Toutefois, cette provocation des membres du FRODEBU envers les autres populations dès le lendemain des élections avait une cause : pendant la campagne électorale, les propagandistes du FRODEBU avaient promis beaucoup de choses à la population au cas où ils accéderaient au pouvoir. Les promesses faites étaient entre autres les terres, les maisons, les vaches, les femmes, les postes et autres biens appartenant aux Tutsi[51].

D'autres comportements affichés par cette population était notamment, le refus à répondre aux cours et tribunaux[52], la chasse aux sorciers, les règlements de compte à base ethnique ou expropriation pure et simple des terres[53].

De ce fait, vu le comportement de cette population, de l'ignorance de certaines autorités sur ce qui se passait, les « upronistes », c'est-à-dire les Tutsi n'avaient pas cessé d'afficher leur crainte. Ce qui leur faisait le plus peur, c'étaient les réunions nocturnes dirigées par certaines autorités administratives comme les administrateurs qui ont été plus

[49] Propos des observateurs des élections de 1993 à Karuzi, Nov.2007
[50] Propos d'un déplacé originaire de Gitaramuka Nov,2007
[51] Propos d'un déplacé originaire de Buhinyuza Nov.2007
[52] Propos d'une greffière du Tribunal de Grande Instance de Karuzi
[53] Propos d'un ancien agent de la commune Gitaramuka Nov.2007

tard pointés du doigt pour avoir organisés les massacres des Tutsi après les massacres du Président Ndadaye.

II.5.3. L'assassinat du Président Ndadaye et les massacres d'octobre 1993

La nuit du 21 octobre 1993 a été cauchemardesque pour tous les Burundais. A l'annonce de l'assassinat du président Ndadaye par les radios étrangères et appel à la résistance par certaines autorités rescapées du putsch militaire, le gouverneur de la province Karuzi, ses conseillers et les différents administrateurs communaux ont parcouru toute la province pour mettre en place la machine à tuer[54].

Certains propos des rescapés en témoignent :
« Turiko turahunga, baca bavuga ngo bareke bagende mbe bajahe? Ko ari Buramatari na Musitanteri badutumye bareke barihurira ! »

Ce qui se traduit par :
« Quand nous avons pris la fuite vers le chef-lieu de la province, les bourreaux disaient : laissez–les partir, où vont–ils ? Ils seront tués par le gouverneur et l'administrateur parce que ce sont eux les superviseurs. »

Les fuyards qui parvinrent à atteindre le chef-lieu de la province reprirent la place des bourreaux. Les rescapés s'en prirent à leur tour à toutes personnes supposées être les commanditaires des massacres qu'ils trouvent sur place. Les premiers à être tués sont les gouverneurs de Karuzi et de Gitega, son hôte ainsi que l'administrateur de la commune Buhiga.

Ainsi, les actions de représailles et de vengeances se sont mises en marche. Les déplacés énervés commençaient à tuer toute personne supposée être Hutu, femmes et enfants confondus et les domestiques[55]. L'ordre était assuré par les militaires car ce sont eux qui sont parvenus à arrêter ces tueries. C'était pour eux une tâche difficile puisque la

[54] Génocide d'octobre 1993, *op.cit* p.13
[55] Témoignage d'un habitant du chef-lieu de la province Karuzi Nov.2007.

population rescapée voulait se venger à tout prix et piller la nourriture pour pouvoir survivre comme le dit Pasteur Ruberintwari :

> « Dans beaucoup d'endroits, les forces de l'ordre sont restées le garant de l'autorité et de la sécurité et les autorités administratives ne se privaient pas de leur concours même si publiquement certains ternissent leur image[56]. »

Cependant, à voir l'allure des massacres qui ont suivi l'assassinat du président Ndadaye, il y a lieu de se poser cette question : comment se fait-il qu'à l'annonce de l'assassinat du Président de la République, presque simultanément tout le pays s'enflamme ? Comment les Hutu se sont rués sur leurs voisins Tutsi à cause de l'assassinat d'un président que certains n'avaient même jamais vu ?

Certes, cette tragédie est la conséquence de l'intoxication opérée depuis l'avènement du multipartisme. Cependant, l'assassinat du président a été une goutte d'eau qui fait déborder le vase. Cette analyse est renforcée par l'Abbé Adrien Ntabona qui dit que « *le déroulement des massacres d'octobre 1993 avait montré qu'il y avait un ressentiment accumulé et savamment cultivé*[57]. »

Bref, si on essaie de comprendre pourquoi la province Karuzi a eu plus de victimes par rapport aux autres provinces, on pourrait avancer deux raisons principales :

- Il n'y avait pas de camp militaire à Karuzi. Les premiers militaires qui sont venus intervenir étaient du camp Mukoni de la province Muyinga ainsi que ceux venant de Bujumbura.
- La route transversale qui reliait la province Karuzi des autres provinces était très mauvaise, les militaires ont eu du mal à arriver à temps pour intervenir.

Ainsi le bilan de la crise à Karuzi est extrêmement énorme et cela se remarque sur plusieurs points de vue comme nous le voyons dans les lignes qui suivent.

[56] Ruberintwari, P., *op.cit.*, p.540
[57] Ntabona A., *op.cit.*, p 339

II.6. Les conséquences de la crise

Au point de vue politique, il y a eu absence de décideurs, l'unité des Burundais a été ébranlée. Tout le monde regardait ce qui se passait sans vouloir interférer. Pour ce qui est du point de vue économique, on notera la destruction des infrastructures de toute sorte; il n'y a pas de projets d'avenir, tout le monde vit du jour le jour.

Et dans la vie socio-culturelle, il y a eu une crise de l'éducation : les parents ne peuvent plus contrôler leurs enfants, pas d'interdits à cause de la dégradation des mœurs. Concernant enfin, le point de vue social, il y a eu crise de confiance entre les composantes de la société burundaise suivie des massacres à grande échelle occasionnant ainsi les déplacements des populations vers l'extérieur ou vers l'intérieur du pays qui fera d'ailleurs l'objet de notre étude.

Dans le troisième chapitre, nous verrons les initiatives du gouvernement pour réhabiliter ces déplacés ainsi que le rôle de ses partenaires, c'est-à-dire les ONGs oeuvrant dans la province, leurs contributions, etc.

CHAPITRE III : LA PRISE EN CHARGE DES SINISTRES DE LA PROVINCE DE KARUZI

III.1. Le site de déplacés du chef-lieu de la province de Karuzi

Les conflits à caractère ethnique qui ont caractérisé la vie sociale et politique du Burundi depuis l'indépendance ont provoqué, à des échelles variables, des déplacements de population à l'intérieur du pays. Le paroxysme a été atteint en octobre 1993, où ce phénomène s'est généralisé au niveau de tout le pays et le site de Karuzi est né dans ces conditions.

Le site de déplacés du chef-lieu de la province Karuzi se trouve à quelques 200m du centre administratif de la province Karuzi, à 100m du bureau communal de Buhiga et de la brigade Karuzi. Il était érigé sur une superficie d'à peu près dix hectares. Plus de 1252 maisons y ont été construites, réparties en 12 quartiers.

Il faut cependant noter que ce chiffre de maisons n'est pas exhaustif du fait que certaines d'entre elles ont été détruites avec le départ de certains déplacés qui changent de site mais aussi d'autres sont construites du fait de ceux qui fondent leurs foyer. Il est aussi à noter que le site est peuplé de Tutsi en grande majorité et de Twa.

Les déplacés rescapés des massacres du chef-lieu de la province Karuzi datent des premiers heures de la crise où ils étaient provisoirement installés dans des écoles, à la Brigade ainsi qu'au stade de Karuzi. Ce n'est qu'après deux mois qu'un site a été érigé sur la place du marché avec des tentes avec l'appui de l'ONG Médecins Sans Frontière (MSF).

Mais avec la création du MRRDR et l'initiative d'un groupe d'association oeuvrant en faveur de sinistrés de guerre ces déplacés ont été installés sur un autre site érigé sur des terres domaniales et les maisons ont été construites selon les normes du Ministère de Réinstallation des réfugiés et des déplacés. Néanmoins, les déplacés bénéficiaires de ces maisons ont exprimé leur insatisfaction quant à la taille et à la superficie des habitats. Il est évident aussi que la spéculation de ces maisons au sein des sites n'est pas étrangère à ces demandes.

III.2. Historique de l'approche de la question d'assistance aux sinistrés jusqu'en 1993.

La politique de réinstallation et de réinsertion des sinistrés date de longtemps. Les tentatives d'insertion sociale des rapatriés et/ou des déplacés se sont manifestées sur trois périodes suite aux événements sanglants à l'origine de beaucoup de déplacements de population à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La question du rapatriement et de la réinsertion des réfugiés et/ou des déplacés fait l'objet d'une grande préoccupation des pouvoirs publics depuis la chute de la 1ère République. C'est, en effet, le 30 juin 1977, sous la 2ème République que le Décret-loi n°1/21 relatif à la réintégration dans leurs droits des personnes ayant quitté le Burundi suite aux évènements sanglants de 1972 a vu le jour.

Dans le prolongement de cette même loi, la Commission chargée du retour et de l'intégration des réfugiés burundais est créée par le Décret–loi n°1/01 du 22 janvier 1991. Cette dernière commission est intervenue quelques temps après les événements sanglants de Ntega-Marangara en 1988, au lendemain de l'avènement de la 3ème République.

Le Protocole IV de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi consacre en son article 3 la création et la mise en place par le Gouvernement du Burundi d'une nouvelle structure appelée « Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés : CNRS[58]».

Le même protocole désigne par le terme *« sinistré »* toute personne déplacée, regroupée, dispersée et rapatriée.

L'Accord d'Arusha trace à cet égard un certain nombre de principes généraux en rapport avec la réhabilitation des sinistrés. Il indique aussi, mais d'une manière sommaire, les modalités pratiques de leur mise en œuvre. Il appartient alors aux différents intervenants d'élaborer des dispositions qui soient réellement opérationnelles.

[58] Hatungimana, A., et Ndayishimiye, J., *Analyse sur la politique de rapatriement, de réinsertion et de réhabilitation des sinistrés ainsi que la problématique de gestion des terres au Burundi*, Rapport définitif, Bujumbura, mars 2003, p.9

Toutefois, la mise sur pied des commissions susmentionnées répondait au seul souci d'adapter des mesures conjoncturelles pour le retour des réfugiés plutôt que d'avoir une vision et une politique cohérentes et porteuse sur la problématique des réfugiés et/ou des déplacés.

Des questions d'une importance capitale telles que la sécurité des réfugiés et/ ou des déplacés après leurs retours sur les collines d'origine, la poursuite judiciaire des personnes présumées coupables, les compensations matérielles et morales pour les personnes ayant subi des préjudices, n'ont pas bénéficié de l'attention nécessaire à travers les actions des différentes commissions qui se sont succédées depuis l'avènement de la 2ème République jusqu'à nos jours. De surcroît, ces commissions n'ont pas réussi à leurs missions à cause de plusieurs articles qui n'étaient pas du tout clair.

A titre d'exemple, la promulgation du Décret-loi n°1/21 du 30 juin 1977 fut suivi par une Commission nationale chargée de vider le contentieux relatif aux litiges opposant les rapatriés ou leurs ayants droits aux occupants ou détenteurs des droits aux biens appartenant antérieurement à ces rapatriés[59]. En son article 1er, le décret- loi stipule que « toute occupation ou détention ou jouissance des biens et des droits laissés vacants par le départ des réfugiés à la suite des événements de 1972 est inopposable à l'administration ».

Donc cette disposition n'était pas de nature à contribuer à l'accélération d'un retour significatif des réfugiés convaincus que les mesures prises ne leur permettaient pas de jouir de leurs pleins droits dès le retour au pays. Cette appréhension pouvait effectivement être justifiée par une absence manifeste des dispositions claires relatives au retrait des biens, notamment les propriétés, les immeubles, le bétail et les comptes bancaires aux personnes qui s'en étaient appropriés de façon illégitime.

Contrairement donc à la Commission de 1977, dont l'une des missions était la restitution des propriétés foncières à leurs anciens propriétaires, celle de 1991 n'en fut pas le cas car elle privilégia plutôt l'idée de leur installation sur des propriétés ou des sites

[59] Hatungimana A., et Ndayishimiye, J., *op.cit*, p.10

disponibles. Une lueur d'espoir pour les réfugiés pointe à l'horizon avec les élections présidentielles et législatives de 1993 qui se sont soldées par une victoire du FRODEBU. C'est ainsi que les réfugiés expriment leur volonté de regagner leur pays.

A la formation du premier gouvernement du Président Ndadaye, le 10 juillet 1993, le Ministère de la Fonction Publique se voit confiée une nouvelle mission: celle de s'occuper de la question des réfugiés. C'est le 30 juillet 1993 qu'une nouvelle commission était mise en place. Sa mission principale était d'intégrer parfaitement la valeur fondamentale d'unité des Barundi et de consacrer que tout rapatrié doit avoir accès à la terre, et qu'au cas où sa propriété serait occupée par une tierce personne, l'occupant devrait aussi être garanti du droit à la propriété.

Avec la signature de l'Accord d'Arusha, des nouvelles orientations sont mises en place. Cet Accord laisse espérer un retour massif des réfugiés dans des conditions plus aptes à résorber les litiges ultérieurs relatifs aux terres et à éviter l'émergence de nouveaux conflits liés à celles-ci. La préoccupation transparaît à travers les dispositions contenues dans le protocole IV dudit Accord.

A titre d'exemple, pour résoudre toutes les questions liées aux terres et aux autres propriétés, il prévoit au sein la CNRS, une sous commission qui sera chargée de la question des terres. Celle-ci examinera l'ensemble des cas concernant les terres des réfugiés de longue date et des terres domaniales ainsi que les cas litigieux et les allégations d'abus dans leur distribution.

Le Protocole IV, en son article 8 aux points b et c précise que tout réfugié doit pouvoir récupérer ses biens, notamment la terre auquel cas chaque ayant droit doit recevoir une juste compensation et/ou indemnisation.

Toutefois, il y a lieu de reconnaître qu'à la différence des commissions nationales qui se sont succédées depuis 1977 chargées du rapatriement, l'Accord d'Arusha propose un cadre institutionnel qui comporte des innovations.

III.3. La politique de réinstallation et de réinsertion des sinistrés depuis 1993

La crise d'octobre 1993 a vu la naissance de deux types des populations sinistrées à savoir les déplacés et les réfugiés qui s'ajoutent à ceux des années 1972–1973. L'existence de deux types de sinistrés dans un contexte de partage du pouvoir a eu des répercutions évidentes sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de rapatriement et de réinstallation.

L'ampleur du phénomène a poussé les différents gouvernements qui se sont succédés à mettre en place les plans et des politiques en rapport avec les populations sinistrées et à créer depuis 1994 un ministère ayant en charge toutes les catégories de sinistrés, rapatriés, déplacés, regroupés, dispersés, le Ministère à la Réinstallation et Réinsertion des Déplacés et des Rapatriés (MRRDR)[60].

Les principales missions du ministère comme son organisation ont été fixé par le décret-loi n°100/0043 du 07/03/1996. Outre le cabinet, la structure ainsi définie comprend une direction générale, trois directions et autant d'antennes qu'il y avait de provinces dans le pays. A la suite de ce décret-loi, le ministère créa une Commission Nationale du rapatriement qui avait comme tâche de jouer le rôle d'interface entre le HCR et le gouvernement pour ce qui est des questions relatives à l'accueil et à la réintégration des rapatriés et des déplacés.

La réinstallation des sinistrés devrait tenir compte de trois possibilités.

- La réinstallation définitive en sites pour ceux qui ne peuvent plus rentrer chez eux ou qui n'ont plus de terres pour le cas des rapatriés.
- La réinstallation provisoire sur des sites propres de leurs propriétés, la réinstallation définitive sur leurs anciennes propriétés.

[60] Hatungimana A., et Ndayishimiye, J., *op.cit*, p.20

Pour atteindre ces objectifs, le ministère adaptait les stratégies qui suivent :

- La réactivation de la Commission tripartite Burundi-Tanzanie-HCR pour la promotion du rapatriement ;
- Organisation des visites au Burundi afin que les réfugiés se rendent compte de l'évolution de la situation réelle ;
- L'accueil et le transfert des rapatriés dans les provinces et communes d'origine ;
- La mobilisation des partenaires en vue de leurs contributions à la construction des logements, la réhabilitation des infrastructures sociales et l'appui aux initiatives génératrices de revenus (fournitures d'intrants agricoles, initiation des rapatriés au montage des petits projets) ;
- Aménagement de nouvelles terres agricoles pour les rapatriés sans terres ainsi que la contribution à la réinsertion et la reconversion socio-professionnelle des sinistrés[61].

Le décret-loi n°100/162 du 30 octobre 2002 portant organisation du MRRDR fixe pour ce ministère, les missions suivantes :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre par la Commission Nationale de la Réhabilitation des Sinistrés (CNRS) de la politique du gouvernement en matière de réinstallation et de réinsertion des sinistrés ;
- Promouvoir une politique dynamique de rapatriement des réfugiés burundais ;
- Assurer la mobilisation des ressources nécessaires en faveur du Fonds National pour les Sinistrés (FNS) ;
- Collaborer avec les différents partenaires impliqués dans l'assistance et l'encadrement des déplacés et des réfugiés ;
- Coordonner l'action humanitaire menée en faveur des sinistrés par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux ;
- Veiller à l'intégration des besoins des sinistrés dans la politique générale du gouvernement visant à assurer aux infrastructures et services sociaux de base, scolaires, sanitaires, assainissement, adduction d'eau potable, habitat etc.

[61] MRRDR, *Politique sectorielle de réhabilitation des sinistrés burundais*, Bujumbura, mars 2003.

L'objectif poursuivi est d'assister, réinstaller et réinsérer les sinistrés qui sont les déplacés intérieurs et les rapatriés à travers diverses actions de réhabilitation ci-après :

- Mettre à la disposition des sinistrés, des moyens pour satisfaire les besoins de première nécessité en vue d'une auto-prise en charge progressive ;
- Installer les sinistrés sur de nouvelles allocations de terre ;
- Octroyer les moyens pour la reconstruction des logements ;
- Appuyer les activités génératrices de revenus ;
- Encadrer les personnes sinistrées plus particulièrement les plus vulnérables d'entre elles (veuves, orphelins, enfants chefs de ménages et les personnes de troisième âge.)

L'objectif global en matière de réinstallation et de réinsertion est de poursuivre la réhabilitation des victimes de guerre jusqu'à ce qu'elles mènent une vie normale.

Ce défi ne pourra être surmonté que grâce à un partenariat véritable entre le gouvernement et les agences oeuvrant dans l'humanitaire, la population bénéficiaire, les bailleurs ainsi que les associations nationales oeuvrant dans ce domaine[62] comme le signale le ministre ayant la réinstallation et la réinsertion des sinistrés dans ses attributions au moment de l'ouverture d'une réunion tenue à l'intention des associations nationales avec ledit ministère. Il a indiqué que la recherche des solutions appropriées aux problèmes requiert un grand esprit d'initiative et d'invention. Il a aussi affirmé qu'au regard des défis à lever, son ministère ne peut pas à lui seul mener à bien la tâche de réhabilitation des déplacés pour dire que le rôle joué par les associations et autres partenaires est d'une grande importance[63].

Les interventions du ministère en faveur des sinistrés s'orientent en trois axes principaux :

- L'assistance humanitaire d'urgence ;
- Le rapatriement volontaire des réfugiés ;
- La réinstallation des sinistrés ;

[62] MRRDR, *op.cit*, p 18.
[63] MRRDR, *Politique sectorielle de réhabilitation des sinistrés burundais*, 2001-2003 Buja, octobre 2000.

Ouvrons une parenthèse sur l'assistance humanitaire d'urgence parce que nous la jugeons nécessaire pour la compréhension par le lecteur de ce travail. Ainsi, ce volet humanitaire concerne l'assistance médicale, l'assistance en vivres et en non vivres ainsi que l'assistance scolaire pour les élèves indigents.
Le tableau suivant nous donne des informations fiables quant à la qualité et la quantité des prestations opérées en la matière.

Tableau n° 2 : Assistance humanitaire faite par le MRRDR pour la période de 1997 –2001

Types d'assistance	Période	intitulé	Bénéficiaire
Assistance médicale	1997-2001	Soins de santé Distribution des cartes d'assurance-maladies	90.000 sinistrés 70.000 sinistrés
Assistance en vivres et non vivres	1997-2001	Vivres	950 tonnes pour les sinistrés
	1997-2001	Non vivres, sheetings, couvertures, houes, savons, friperies et kit de cuisine.	Quantité importante pour les sinistrés.
Assistance scolaire des élèves indigents	1997-2001	Minerval, matériel scolaire et uniforme	15.000 élèves indigents.

Source : Politique sectorielle du MRRDR 2001-2003

L'impact de l'assistance humanitaire d'urgence reste difficile à mesurer pour la période considérée pour les raisons suivantes :

- Pour la période d'inventaire retenue, le constat est qu'il n'existait pas au sein du ministère une base de données permettant de connaître l'effectif total des sinistrés et les besoins réels exprimés par les personnes nécessiteuses, d'où la difficulté

d'apprécier l'impact de l'assistance par rapport aux taux de couverture sur l'ensemble des populations en quête d'aide d'urgence.

- L'aide d'urgence a toujours répondu aux situations d'urgence déclarées par l'administration locale qui assurait elle-même la distribution des aides aux plus nécessiteux.

Toutefois, ce problème de connaître l'impact de l'aide d'urgence a été soulevé par les autorités de la province Karuzi du fait qu'elles n'avaient pas enregistré l'aide qui entrait dans la province en pleine crise. L'aide était distribuée en vrac et en désordre et toute personne vivant au chef-lieu de la province était bénéficiaire, fonctionnaires et déplacés confondus.

III.4. La réinstallation et la réinsertion des sinistrés dans la province Karuzi

Le gouvernement burundais avait initié depuis le mois de février 1997 un vaste programme national de reconstruction. Dans toutes les provinces, la population était interpellée pour participer au vaste chantier de reconstruction des maisons pour réhabiliter les sinistrés de la crise socio-politique.

La première phase de reconstruction des maisons pour les sinistrés a commencé avec le début de l'année 1997. Le MRDDR a contribué à la construction de plus de 30.000 maisons tandis que les autres partenaires ont réhabilité 20.000 maisons entre le début de l'année 1997 jusqu'à 2002[64]. La province Karuzi avait déjà bénéficié de la 1ère tranche de financement pour la construction de 400 maisons sur deux sites : celui du centre Karuzi et celui de Gitaramuka. La 1ère avait bénéficié 150 maisons et la seconde 250.

Sur le site de Gitaramuka, les travaux avançaient normalement et ce, à la grande satisfaction des autorités territoriales contrairement aux travaux du site Karuzi qui avançaient lentement à cause du manque criant de l'eau et de faible mobilisation de la population. Comme la réinstallation est une activité qui demande beaucoup de moyens, elle

[64] MRRDR, *Evaluation des principales activités du ministère de 1997 à septembre 1999*, Buja, nov.1999.

a été fortement appuyée par les Agences des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales.
La réinstallation vise essentiellement l'accès à l'abri et à la terre pour les sinistrés, c'est-à-dire ceux qui sont à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Concernant ceux qui veulent rentrer, l'appui consiste à organiser le retour et à reconstruire des maisons détruites ou délabrées. Cette activité est soutenue en grande majorité dans la province par les ONGs comme Action Aid qui donne des tôles et des tuiles ainsi que de troncs d'arbres pour la charpente.

Ainsi, dans la planification des interventions en faveur des sinistrés, le MRRDR compte :

- Renforcer le dialogue permanent et transparent entre les partenaires, y compris les sinistrés eux-mêmes, en vue d'une réinsertion durable ;
- Redynamiser la commission tripartite HCR, Gouvernement du Burundi et Tanzanie de rapatriement des réfugiés ;
- Activer le cadre permanent de concertation ;
- Collaborer avec les structures décentralisées dans les actions en faveur des sinistrés en redynamisant les valeurs d'entraide, de solidarité et de cohabitation pacifique ;
- Diffuser largement et régulièrement la situation sur les sinistrés et créer plus d'initiatives en leur faveur.

Ce volet vise un minimum de bien-être des personnes sinistrées. Pour cette raison, le gouvernement par le biais de son ministère MRRDR continue à assister les sinistrés vulnérables sous forme d'aide en vivres et en non vivres. Mais c'est une tâche difficile car cela demande beaucoup de moyens.

L'objectif du gouvernement était d'inciter donc les sinistrés à se prendre en charge mais aussi à leur permettre d'accéder aux services sociaux de base. Cet objectif ne peut être atteint qu'au sein d'une société réconciliée. A cet effet, le MRRDR en collaboration avec ses différents partenaires, s'est engagé à appuyer les associations oeuvrant dans la réconciliation nationale.
Les actions menées dans ce sens sont :

- Contribuer à la réhabilitation et à la construction des infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles, eau potable, etc.) desservant prioritairement les sinistrés ;
- Fourniture des intrants agricoles et outils de production ;
- Organisation des formations en faveur des associations qui s'occupent des sinistrés ;
- Appui aux groupements des sinistrés dans le montage des projets générateurs de revenus et dans la mobilisation des financements ;
- Sensibilisation du respect des droits humains et éducation à la tolérance, à la paix et à la réconciliation.

Il s'agit de permettre aux sinistrés d'accéder aux services sociaux de base et d'initier de petits projets générateurs de revenus afin que progressivement ils puissent se prendre en charge.

Pour de plus amples orientations, il s'agit de :

- Continuer à réhabiliter et/ou à construire des infrastructures sociales de base principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation, l'eau potable et l'assainissement ;

- Promouvoir des activités génératrices de revenus, engrais, etc.
 - Fourniture d'intrants agricoles, semences, houes, engrais ;
 - Relance de l'élevage en mettant l'accent sur le petit bétail par exemple la chèvre qui présente plusieurs avantages, parfaite adaptation aux divers climats et écologies en plus de son extraordinaire prolificité ;
 - Formation, encadrement et appui aux associations.

- Contribuer à la réinsertion et à la reconversion socioprofessionnelle des sinistrés. Sur ce point, on imagine que tous les rapatriés ou même les déplacés ne pourront pas être occupés uniquement par l'agriculture[65].

[65]Hatungimana, A. et Ndayishimiye J., *op.cit*, p.24.

Cet appel à la réinsertion a été entendu par certaines organisations non gouvernementales oeuvrant dans la province Karuzi. Elles ont mis à la disposition des populations en général et des sinistrés en particulier les intrants agricoles, les semences, les engrais pour ce qui est de l'agriculture ainsi que des chèvres et des vaches dans leur politique du repeuplement du cheptel.

Ces ONGs sont entre autres Africare, World Vision, l'Action Aid, Réseau Afrique 2000 plus. Toutefois, ces ONGs ne sont pas limitées dans les domaines ci-haut mentionnés seulement car elles ont aussi contribué dans la politique de cohabitation pacifique. Elles ont passé par les formations en résolution pacifique des conflits à l'intention des élus locaux et les membres des associations.

III.5. Le rôle des organisations non gouvernementales

L'Etat ne peut à lui seul s'approprier la tâche de réinstaller et réinsérer les sinistrés ; il a besoin de l'aide de ses partenaires pour lui donner un coup de main.

En effet, « le marché » de la réinstallation, la réinsertion et la réhabilitation des sinistrés intéressent plusieurs intervenants. Le Burundi a vu naître beaucoup d'organisation non gouvernementales qui opèrent dans ce secteur.

Néanmoins, puisqu'il n'existe pas une base de données locales qui puisse renseigner avec clarté sur les interventions des ONGs, on ne peut pas connaître exactement qui fait quoi, pour qui et pour combien de temps. La base des données disponibles à OCHA donne des interventions tellement compilées qu'on ne peut pas déceler quel type d'action a été réalisée pour la réinsertion et la réinstallation ou pour d'autres buts de développement communautaire.

Sur base de la réinstallation des déplacés et du rapatriement volontaire dans la sécurité et la dignité pour une réinsertion durable et au regard de la multiplication des acteurs (ONGs) ayant chacun des mandats et des spécificités propres, il est impérieux de gérer avec un maximum d'efficacité les ressources disponibles et limitées afin d'éviter autant que possible leur gaspillage et la duplication.

Malheureusement, il y a absence de synergie entre les politiques et les activités des ONGs. Normalement, les ONGs devraient travailler en collaboration avec le pouvoir public qui connaît dans quel domaine il faut intervenir mais ce n'est pas le cas comme le dit le cadre du Génie Rural à Karuzi. Il a été interrogé par E. Ndayikengurutse.

> «*Les ONGs ne nous consultent pas. Elles conçoivent leurs projets, les soumettent à leurs bailleurs et l'on se rencontre sur terrain chacun dans sa tache*[66] »

Il est aussi à déplorer le fait que les populations sinistrées ont le plus souvent été exclues par les ONGs du processus d'identification de leurs besoins. Rares sont des fois où elles ont été associées à l'exécution des activités pouvant relever leurs conditions de vie. La majorité des actions des ONGs, si non toutes, ont rarement émergé d'une démarche participative à partir de laquelle les communautés sinistrées elles-mêmes ont identifié leurs priorités, proposé les activités à mener et exprimé les résultats durables qu'ils attendraient.

III.5.1. La problématique de coordination des interventions

La multiplicité des intervenants ne favorise pas toujours l'harmonisation de la gestion du rapatriement et de la réinsertion. L'examen des données disponibles relève un manque de coordination notoire et une dispersion d'efforts préjudiciables au rendement des activités et parfois même génératrice de conflits d'influence.

La question des modalités de collaboration entre les divers intervenants dans l'assistance aux sinistrés n'est pas nouvelle. La loi de 1999 était venue créer un cadre permanent de concertation entre le gouvernement, les bailleurs de fonds et les agences humanitaires. Cette loi distingue les ONGs humanitaires des ONGs de développement selon que les unes opèrent dans le domaine de l'aide d'urgence et les autres dans celui de l'aide au développement. Mais la première anomalie réside en ceci qu'au Burundi (....) beaucoup d'ONGs se présentent sous les deux étiquettes.

[66] Ndayikengurutse E., *Les ONGs dans le conflit burundais : cadre, méthode et philosophie de travail. (de 1995 à nos jours* mémoire, UB. F.L.S.H, Histoire, Bujumbura 2003, p.48.

En plus, les ONGs s'implantent de façon anarchique de façon qu'on observe facilement une mauvaise répartition des aides par rapport aux besoins, comme le montre ce tableau des activités des ONGs au Burundi en 2002[67].

Tableau n° 3 : Les activités des ONGs au Burundi 2002

Province	Nbre d'ONGs	ONGs intervenant dans le secteur			
		1	2	3	4 et plus
Bubanza	6	1	5		
Buja Mairie	26	12	7	3	5
Buja rural	15	9	3	1	2
Bururi	12	4	4	2	2
Cankuzo	6	2	2	2	
Cibitoke	7	3	2		2
Gitega	16	8	4	4	
Karusi	10	3	2	5	
Kayanza	10	6	3		1
Kirundo	12	6	3	3	
Makamba	8	6	1	1	
Muramvya	8	2	4		2
Mwaro	6	3	2	1	
Muyinga	12	8	2		2
Ngozi	14	5	6	2	1
Rutana	5	1	3		1
Ruyigi	8	3	2	1	2
Total	**181**	**83**	**57**	**28**	**20**

Cette liste n'est pas exhaustive puisqu'il y a d'autres ONGs qui se sont implantées dans le pays après 2002. Il est par exemple anormal que 5 à 8 ONGs oeuvrant dans un même secteur au sein d'une province donnée alors que d'autres provinces également dans le même besoin n'ont à peine que deux ou trois intervenants ou alors rien du tout.

[67] République du Burundi, Ministère des Relations Extérieures et de la coopération, Bureau National de coordination des ONGs, *Guide des ONGs Internationales au Burundi*, 1999

Bujumbura Mairie enregistre plusieurs intervenants qui oeuvrent dans plusieurs domaines alors que Rutana n'enregistre que 5 seulement. De surcroît, certaines ONGs sont accusées par certains d'avoir un côté penchant et favoriseraient certains groupes au détriment des autres et surtout elles s'immisceraient aussi dans les affaires politiques internes du pays.

III.5.2. Réalisations des ONGs dans la province

Malgré l'incompétence de certaines ONGs, d'autres essayent de travailler dans le but de relever les conditions de vie des populations en général et des déplacés en particulier.

a. World Vision

Cette ONG intervient dans les domaines de la réhabilitation, reconstruction, soutien aux enfants non accompagnés, la réconciliation et l'humanitaire.

Dans son projet CONSORTIUM, Amélioration du Bien être des ménages, elle opère dans 5 communes à savoir Mutumba, Nyabikere, Shombo, Gihogazi, et Buhiga et travaille avec 26.260 ménages vulnérables répartis comme suit :

- Buhiga : 5720 ménages
- Gihogazi : 5180 ménages
- Shombo : 5980 ménages
- Nyabikere : 4680 ménages
- Mutumba : 3900 ménages.

Toutefois, elle ne distingue pas les déplacés des autres. Elle prend dans l'ensemble toute personne vulnérable. A titre illustratif, elle aide 25% des veufs et veuves, 65% des ménages complets, 3% des enfants orphelins chefs de ménages, 1.3% des retournés, 1.6% des déplacés de guerre, 1.6% des rapatriés et 2.5 % des Batwa.

Toutes ces catégories ci-haut citées sont appuyées dans les domaines de l'agriculture, ils bénéficient des semences (haricot, maïs, sorgho, des plants fruitiers (orangers, avocatiers, pruniers de japon, bananiers), la colocase ainsi que les houes

Quant à l'élevage, ils reçoivent deux chèvres par ménage dans le but de repeupler le cheptel mais aussi pour avoir du fumier pour la fertilisation des champs. World Vision œuvre aussi dans des formations (capacity building) de renforcement des capacités des ménages dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la santé et la nutrition[68].

Dans sa politique, le gouvernement du Burundi a entrepris des stratégies de faire participer les populations sinistrées à se prendre en charge. Cet appel a été entendu par World Vision qui, en plus du projet *Consortium*, travaille avec plus de 70% des déplacés dans le cadre du « *Food For Work* »

Ces derniers font des travaux d'intérêt communautaire tel le traçage des routes qui desservent le chef-lieu de la province des autres coins de la province ou dans les champs suivi par ces ONGs en échange des vivres.

b. Africare

Comme World Vision, Africare ne cible pas les déplacés seulement, elle travaille avec toute la population. Ses domaines d'intervention sont la sécurité alimentaire, l'environnement, la santé et la nutrition, la résolution pacifique des conflits et le repeuplement du cheptel.

D'abord, pour ce qui est de la sécurité alimentaire, elle distribue des semences et du fumier aux ménages. Les semences distribuées sont entre autres le soja, le haricot et la pomme de terre. Après la récolte, elle recouvre 10% pour les légumineuses et 15% pour la pomme de terre pour enfin les distribuer aux plus vulnérables, c'est-à-dire les mal nourris et les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Quant au domaine de l'environnement, elle distribue les graines, les sachets, les arrosoirs et les intrants aux populations qui les utilisent dans les pépinières sous la supervision des techniciens. Ce n'est qu'après, que ces plants sont plantés sur les courbes de niveaux et sur les terrains non couverts. Le reste des plants est acheté à 30F la pièce par l'Africare, elle-même pour encourager ces populations[69].

[68] Enquête auprès d'un agent de World Vision Karuzi, 2007.
[69] Enquête auprès d'un agent de l'Africare Karuzi, 2007.

Concernant le domaine de la santé et de la nutrition, Africare identifie d'abord les mal nourris et les personnes vivant avec le VIH/SIDA pour qu'ils reçoivent une formation sur l'éducation à la santé nutritionnelle, des démonstrations culinaires mais aussi la formation sur le VIH/SIDA. Enfin, pour ce qui est de la résolution pacifique des conflits, l'ONG se focalise sur des groupes bien précis tels que les élus locaux et les membres des associations.

c. Action Aid

Au Burundi, Action Aid a pour objectif principal de permettre aux pauvres d'avoir accès aux droits fondamentaux et de satisfaire leurs besoins essentiels et jouir d'amélioration de leurs conditions de vie :

> «*La mission d'Action Aid est de travailler avec les pauvres et les marginalisés afin d'éradiquer la pauvreté en supprimant l'injustice et l'inégalité qui en sont la cause* [70]»

A Karuzi, cette ONG finance plusieurs associations des déplacés telles Abasangirangendo, Giritekanijambo, Abagenderabanga, COFRABU,etc. Ces associations sont soutenues dans leurs activités agricoles car elles bénéficient des semences et des engrais chimiques. Action Aid mène aussi des activités de reconstruction. Elle aide les déplacés qui veulent rentrer pour construire leurs maisons délabrées ou détruites pendant la crise. Elle distribue les tôles et les tuiles.

d. Réseau Afrique 2000 Plus

Comme Action Aid, cette ONG finance beaucoup d'associations des déplacés telles que *Twungubumwe*, *Ntusigarinyuma mw'iterambere*, *ASPS Ntiwihebure*, *Twiyunge*, *Kazebavandimwe* et *Dusubizehamwe*. Elle donne des semences, des intrants agricoles, des engrais et les techniciens agronomes pour le suivi des champs.

[70] Ndayikengurutse E. *op.cit.*, p.55

Réseau Afrique 2000 Plus mène aussi des formations au sein de ces associations dans le cadre de la résolution pacifique des conflits. Elle rapproche ces déplacés des autres qui sont restés sur leurs collines car pour elle, le renforcement des communautés devrait être accompagné d'activités axées sur le relèvement de l'économie locale.

Puisque la pauvreté est identifiée comme étant un des facteurs de risque majeur pour la préservation de la paix, un programme de rapprochement des communautés a d'autant plus de chances de réussir et de durer qu'il cherche aussi à soulager la misère des populations. Donc la mise en oeuvre des projets de paix commun s'avère être un précieux mécanisme de favoriser et perpétuer le rapprochement intercommunautaire à travers la poursuite d'objectifs de développement commun. Dans cette optique, la croissance économique ne peut que conforter les acquis de la paix et la cohabitation pacifique.

Dans le chapitre qui va suivre, nous allons analyser les stratégies de survie de ces déplacés du chef-lieu de la province, c'est-à-dire que nous analyserons les problèmes réels des déplacés, comment ils s'en sortent, leurs principales activités, etc.

CHAPITRE IV : LES STRATEGIES DE SURVIE DES DEPLACES DU CHEF- LIEU DE LA PROVINCE KARUZI

Cette crise qui a longtemps duré a affecté la production intérieure ainsi que les ressources de l'Etat et des ménages. D'une manière générale, le niveau de vie des populations a profondément chuté. Il suffit pour s'en convaincre de se référer à trois indicateurs spécifiques à savoir la production, le revenu par habitant et la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau de ces indicateurs a opéré une chute vertigineuse. En effet, comme le note le rapport du Forum de 2005 sur les Etats généraux de l'économie burundaise :

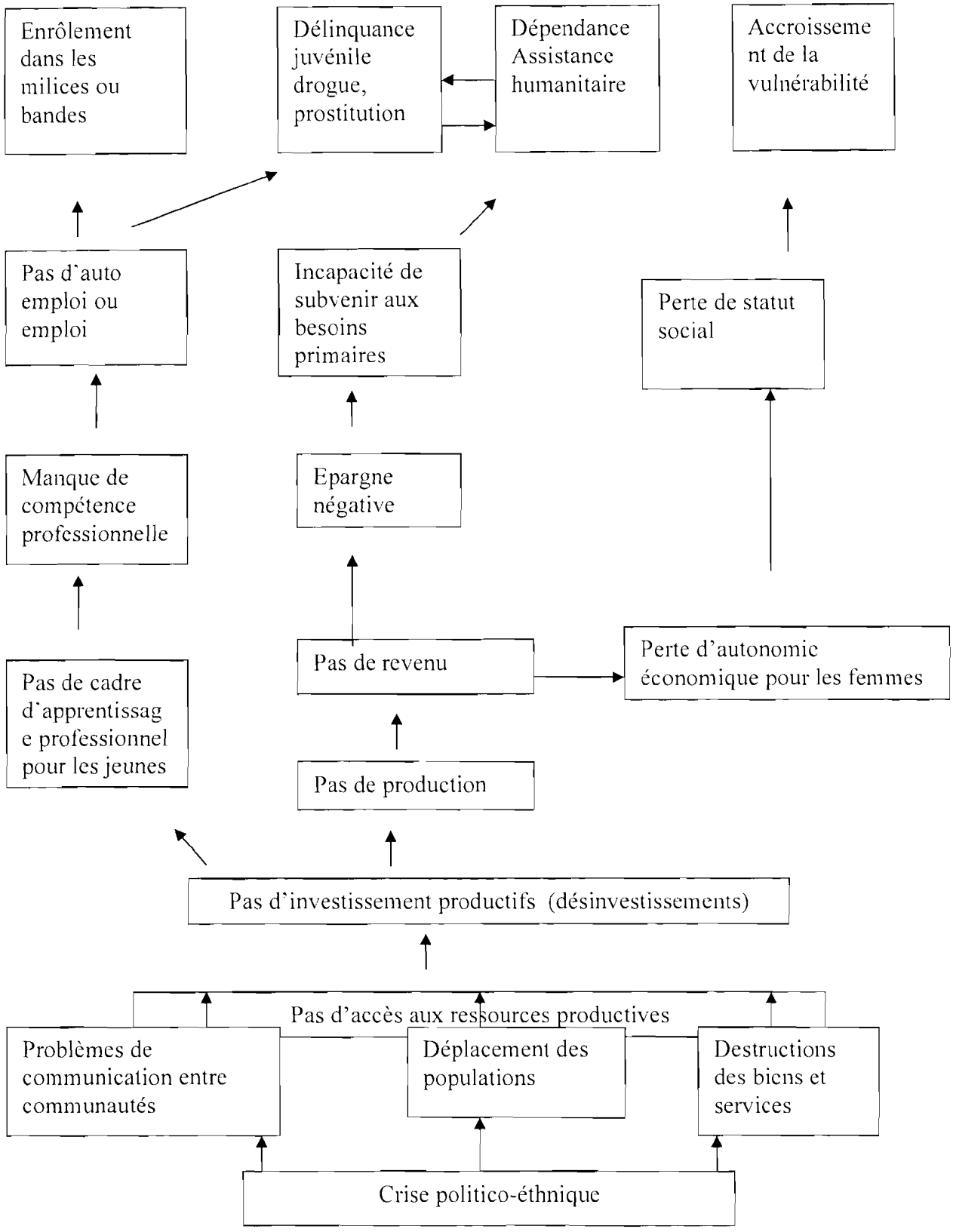
- Depuis 1993, le PIB a baissé des 3% en moyenne, soit une baisse cumulée de la production de plus de 20% ;
- Le revenu annuel par tête d'habitant qui était à 210 $US au début de la dernière décennie est passé à moins de 110$US par habitant ;
- Plus de 68% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté pendant que la population considérée comme vivant dans la pauvreté extrême en 1990 était évaluée à 33%.

Toutefois, les causes profondes de cette pauvreté sont nombreuses. On peut citer à ce propos la récession de l'économie entre 1993 et 2001, le déclin de la productivité agricole dû à l'augmentation de la population et à la raréfaction des terres, l'insuffisance des compétences et l'impact des conflits armés internes récurrents qui ont décimé les ressources humaines ainsi que la diminution de l'aide annuelle accordée au Burundi qui est passée de 300 million $US en 1992 à moins de 100 million $US en 2004[71].

Ce recul considérable de la production dans pratiquement tous les secteurs de l'économie ainsi que le gel de la coopération internationale ont généré des effets néfastes sur la situation économique et sociale. Les déplacés sont parmi les plus touchés par cette situation. Ils n'ont presque rien pour pouvoir survivre.

[71] PNUD, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Bujumbura, février 2004, p 10.

Tableau n° 4 : Quelques causes et conséquences de la pauvreté au Burundi



Source: ACORD:BUR 03, *Programme d'appui à la réinsertion économique et sociale des communautés sinistrées de Bujumbura,* Bujumbura, 1997.

Le schéma ci-dessus permet de faire plusieurs lectures de la situation. Avec le début de la crise d'octobre 1993, le pays a connu un déplacement massif de la population à la recherche d'une éventuelle protection, il y a eu destruction des biens et infrastructures sans oublier la force productrice.

Cette situation chaotique ne pouvait que générer un manque d'investissement puisque toute production était quasi impossible. La population manque de revenu et l'épargne devient négative du fait même que les gens ne pensent qu'à leur survie. La guerre a provoqué la perte d'autonomie économique pour toute la population mais surtout les femmes et partant leur statut social. Ceci s'explique par le fait que les massacres ayant en premier lieu visé les populations de sexe masculin, les femmes veuves sont devenues chef de ménages et étaient alors souvent les seules à supporter les charges du ménage.

Le secteur de l'emploi a été affecté par cette crise. Il y a eu beaucoup de chômeurs de premier emploi du fait que les jeunes n'ont pas eu de cadre d'apprentissage d'un quelconque métier.

IV.1. Les conditions de vie des déplacés

IV.1.1. Les conditions de vie

Les déplacés ont été dépouillés de leurs biens matériels. Le site devient leur milieu de vie où la plupart des déplacés n'exercent aucune activité lucrative et la conséquence n'est autre que la misère. La plupart de ces déplacés ne peuvent pas encore réintégrer leurs propriétés quand bien même le site se trouve à proximité de leurs anciennes exploitations du fait des traumatismes subis[72].

De ce fait, leur regard est tourné vers les humanitaires pouvant leur fournir une aide qui, malheureusement, n'est pas à mesure de satisfaire totalement leurs besoins. Cette aide est insuffisante parce que les distributions du MRRDR, du PAM et des autres ONGs sont en faibles quantités et ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins. Il y a lieu de se poser les questions suivantes : une fois ces aides disponibles, parviennent-elles aux vrais destinataires ? Sinon, à qui profitent-elles ? Comment sont-elles distribuées ?

[72] Ngayimpenda, E., *Evaluation de la politique sectorielle de rapatriement, de réinsertion et de réhabilitation des sinistrés au Burundi,* Bujumbura, mai, pp.25-26.

Dans biens de cas, elles ne parviennent pas aux vrais destinataires: soit il y a des spéculations dans la distribution de ces aides, c'est-à-dire que les chargés de la distribution ne ciblent pas les nécessiteux mais plutôt privilégient leurs connaissances ou les membres de leurs familles; soit il y a purement et simplement des détournements.

Au cours de notre enquête, les déplacés n'ont pas mâché les mots et ont même pointé du doigt les anciens responsables du site et certains agents des ONGs qui n'hésitaient pas à détourner des camions en pleine crise.

> « *Niyo izo mfashanyo zibonetse, ntitumenya iyo zagiye, haronka abasanzwe bifise ko basaba igiturire kugira bakwandike natwe akaba ataco tworonka*[73] *!* »

Ce qui peut se traduire ainsi

> «Même si ces aides sont disponibles, on ne sait pas où elles passent. Seuls ceux qui ont une vie matérielle aisée en bénéficient parce qu'ils sont capables de payer les pots de vins exigés pour être inscrit sur la liste des bénéficiaires alors que nous autres, nous sommes démunis et nous ne pouvons donc pas répondre à cette condition ».

Donc, ces aides ne servent qu'à entretenir ceux qui sont chargés de la distribution ainsi qu'à leurs familles.

Face à cette situation, certaines ONGs ont changé leurs stratégies de distribution: les aides sont désormais gérées par leurs agents. Ces derniers les font parvenir directement aux sinistrés. Un agent de World Vision nous rassure :

> *« Tumaze kwumva ko imfashanyo zidashikira abazigenenwe, twarahinduye uburyo bwo kuzitanga, nitwebwe nyene tuzitangira tutarinze guca kubajejwe impunzi kugira turabe ko ubusuma bwogabanuka*[74]*».*

[73] Niyonzima Marguérite, déplacée, février 2007
[74] Ndayishimiye Léonidas, Agent de World Vision Karuzi

Ce qui peut se traduire ainsi,

« Quand nous avons constaté que les aides sont détournées par ceux-là mêmes qui étaient chargés de la distribution, nous avons changé de stratégie. Ce sont nos agents qui le font sans les intermédiaires de ces sites afin de diminuer ces détournements. »

Cette affirmation de l'agent interviewé n'est pas gratuite. Certains agents sont accusés par les bénéficiaires de détourner des aides en connivence avec les chefs des sites. Ils sont accusés de détournement des camions de vivres. Cela était fréquent en pleine crise où il n'y avait pas d'organe de coordination au sein de ces ONGs puisque leurs responsables résidaient à Bujumbura où ils étaient sensés être sécurisés. Malgré toutes ces irrégularités, certains déplacés généralement les vieillards et les infirmes affirment que n'eût été l'aide humanitaire, ils seraient déjà morts.

De façon générale, les conditions de vie des déplacés laissent à désirer. Ils vivent dans un milieu où les sources de revenus sont presque inexistantes et les besoins fondamentaux ne sont pas pleinement couverts. Notre enquête auprès des déplacés de Karuzi a révélé que le besoin de se nourrir est préoccupant car pour eux, ils ne reçoivent plus d'aide humanitaire. De surcroît, ils ne parviennent pas à bien entretenir leurs propriétés pour plusieurs raisons notamment à cause de la distance qui sépare le site et leurs propriétés et des vols des cultures sur pied enregistrés pour ceux qui parviennent à cultiver leurs propriétés.

«*N'ibiharage tubiteye baravyiba, ibijumbu ntidusoroma kubera abasuma* [75]».

Ce qui peut se traduire ainsi :

« ...Même les haricots sont volés, comme les patates douces même avant leur maturité ».

Ensuite, vient le besoin de logement. Même s'ils ont où loger, ils se lamentent comme quoi la taille et la superficie des parcelles dans lesquelles sont érigées leurs

[75] Manirakiza Godelième, deplacée, 27 ans, février 2007

maisons sont insuffisantes. Ils expriment aussi leur besoin en matière d'eau et d'assainissement. Les déplacés du site Karuzi n'ont pas d'eau dans leurs sites, ils puisent l'eau très loin (à peu près 2 km de marche). Nous soulignons qu'il y a une seule borne fontaine mise à leur disposition.

Enfin, ils doivent se prendre en charge pour ce qui est des soins de santé. Ces déplacés saluent les mesures prises par le Président de la République sur la gratuité des soins de santé des moins de 5 ans et la gratuité dans la maternité. Cependant, ils auraient aimé que cette mesure soit prise pour tout le monde, déplorent-ils.

Tableau n° 5 : Tableau synthétique des problèmes des déplacés du site Karuzi

Problèmes soulevés	**Le pourcentage /28 déplacés interviewés**
Eprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins alimentaires.	84
Demandent que leur habitat dans le site est à améliorer	81
Affirment que l'eau potable n'est pas suffisante.	75
Eprouvent des difficultés de prendre en charge les soins de santé.	88

IV.2. Contexte socio-économique

IV.2.1. Les principales activités économiques des déplacés

La population déplacée du chef-lieu de la province Karuzi vit en dehors de son cadre sociale et naturel. Elle est souvent éloignée de sa propriété foncière. Plus les exploitations sont loin du site, moins les déplacés vaquent normalement à leurs activités agricoles. En plus, les conditions d'exploitation et la sécurité des récoltes deviennent aléatoires. Dans ce cas, il est clair que plus on s'éloigne de ses champs, moins on peut en assurer la garde si bien que les récoltes sont souvent volées sur pied.

Face à ces problèmes, les déplacés s'arrangent autrement: ceux qui ne peuvent pas réintégrer leurs propriétés doivent opérer d'autres choix. Ils exploitent les champs des

autres proches du site en échange d'une partie de la récolte (travail contre nourriture) ou louent des lopins de terres à des privés. Cependant, la petite taille des parcelles louées et la faible productivité de ces terres ne garantissent pas toujours une autosuffisance alimentaire de ces déplacés.

D'autres travaillent dans les exploitations agricoles de certaines ONGs comme World Vision, le FIDA et d'autres où ils sont rémunérés en vivres dans le cadre de programme « *Food For Work* » ou encore en argent. Tout dépend de la nature du programme. Enfin, ceux qui n'ont aucune autre possibilité sont condamnés à vivre misérablement d'un travail rémunéré temporaire, saisonnier et non garanti ou alors des aides alimentaires[76]. Toutefois, les conditions de vie étant précaires et la population déplacée n'étant pas dans son milieu de vie habituel, l'on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait une différence plus ou moins nette entre la situation d'activité actuelle et celle qui prévalait avant la crise.

Concernant les champs de ces déplacés, certains sont inexploités du fait qu'ils sont situés loin du site, d'autres sont exploites par ceux qui sont restés sur les collines d'origine en contre parti d'une partie de la récolte. Les déplaces préfèrent néanmoins cette possibilité car s'ils les exploitent eux-mêmes, les récoltes sont volées.

Les conditions de vie très difficiles dans le site sont à la base de nouveaux comportements économiques ; cela chez les femmes surtout. La norme traditionnelle de division du travail a disparu : l'importance de la proportion des veuves a introduit chez elles un statut-hybride, d'autant plus que pour certains travaux, elles ne pourraient nullement compter sur ceux-là mêmes qui ont tué leurs maris. Même sans envisager le cas des veuves, le nouveau cadre de vie représenté par le camp de déplacés est de nature à induire de nouvelles attitudes par rapport au travail[77]. En conséquence beaucoup de femmes ont fondé et/ou adhéré à des associations en vue de créer des activités génératrices de revenus

[76] Ngayimpenda, E., *op.cit* p.26
[77] Ngayimpenda, E., *op.cit* p.29

IV.2.2. Les activités génératrices de revenus

Avec la politique du gouvernement d'aide à la population sinistrée en vue de se prendre en charge, les sinistrés ont appris à subvenir à leurs besoins en créant des activités génératrices de revenus malgré leurs faibles moyens. Cela a été possible grâce l'appui de certaines ONGs et autres donateurs.

Avec cet appui, les activités génératrices de revenus sont devenues nombreuses dans le site des déplacés du chef-lieu de la province Karuzi. On y rencontre du petit commerce, de l'agriculture en association avec ceux qui sont restés sur les collines, les petites réparations (des montres, des postes de radio, des vélos, etc.), la couture, les restaurants et d'autres petits services comme la garde de nuit ainsi que les déchargeurs des camions des ONGs et des commerçants. Ce dernier métier est généralement dévolu aux Batwa. Ils affirment qu'ils reçoivent un salaire relativement élevé comparativement à celui qu'ils encaissent dans la vente de leurs produits de la forge et de la poterie.

IV.3. Le mouvement associatif

IV.3.1. Les associations agricoles

Avec le retrait de certaines ONGs de l'humanitaire, les déplacés ont été sensibilisés par celles-là mêmes sur les bienfaits de travailler en association. C'est ainsi qu'il y a eu beaucoup d'associations agricoles qui ont vu le jour avec l'appui de ces ONGs.

Ces associations sont : *Twiyunge, Twungubumwe, Ntusigarinyuma mw'iterambere, Dusabikanye, Kazebavandimwe, Giritekanijambo, COFRABU, Abasangirangendo, Remeshanya, ASPS Ntiwihebure, Remeshanya*, Association des femmes chefs de ménages (AFCM). Ces associations s'occupent également de l'élevage de chèvres, des abeilles, etc.

Dans leurs activités, elles sont appuyées par les ONGs comme Action Aid, Réseau Afrique 2000 Plus, Africare, World Vision, etc., qui donnent des semences et des intrants agricoles. Elles en assurent le suivi et bâtissent des hangars pour les récoltes. Toutefois

ces associations ne sont pas faites des seuls déplacés ; on y trouve des fonctionnaires de l'Etat qui sont d'ailleurs pour la plupart des membres fondateurs, des étudiants ressortissants de la province Karuzi mais aussi les paysans restés sur les collines.

Quelle signification peut-on alors donner à ces initiatives de ces ONGs ? Avec la crise d'octobre1993, les relations des communautés Tutsi et Hutu de la Province Karuzi ont été quasiment rompues. Il a fallu le recours de certaines ONGs qui ont compris que le renforcement des communautés devrait être accompagné d'activités axées sur le relèvement de l'économie locale. En effet, dans leurs programmes, ces ONGs ont identifié la pauvreté comme source potentielle de conflits sociaux. Les projets financés se regroupent dans plusieurs volets :

- **La sécurité alimentaire**

Dans ce volet, Africare donne des semences (soja, haricot, pomme de terre) ainsi que du fumier organique. Après les récoltes l'Africare passe alors au recouvrement d'une partie de ces récoltes pour les distribuer aux vulnérables, c'est-à-dire les mal nourris et les Personnes vivant avec le VIH/SIDA. Pour le soja et le haricot, il recouvre 10% des récoltes et 15% pour la pomme de terre[78].

- **La résolution pacifique des conflits**

Ce volet concerne en premier lieu les leaders locaux, c'est-à-dire les chefs de zones, les chefs de secteurs et de collines ainsi que les chefs de sites. Pour Africare, ce projet est un instrument de réhabilitation morale où les participants se parlent franchement et renouent le dialogue. C'était aussi une occasion, pour les participants qui n'osaient pas se rendre au chef-lieu de Karuzi, de rencontrer leurs anciens voisins déplacés et négocier des modalités de réparation des torts commis pendant la crise. C'était donc la meilleure façon de créer des conditions d'une réconciliation réelle et véritable.

[78] Propos données recueillies par Niyonzima Consolate agent du Bureau d'Africare Karuzi, Karuzi, Nov,2007

IV.4. Le commerce

Le commerce est une activité qui fait vivre beaucoup de déplacés. Ces derniers cherchent le plus souvent des crédits auprès des institutions des micro-finances pour faire du petit commerce. Ils font de petites boutiques des denrées courantes avec quelques caisses de limonades. On y trouve également des bistrots pour vendre la bière locale et les produits BRARUDI ainsi que des restaurants.

Ceux qui n'ont pas assez de revenus considérables pour monter un commerce, ils vendent en détail des produits alimentaires (régimes de banane, pomme de terre, patate douce, fruits, oignons, etc). Ils ont adopté un comportement urbain, ce qui a favorisé ceux qui n'ont pas assez d'argent pour se procurer ces produits en grande quantité.

IV.5. L'artisanat

Pour ce qui est de l'artisanat, nous pouvons citer quelques ateliers de menuiserie tenus par les déplacés associés à ceux qui sont restés sur les collines. Mais ces derniers n'ont pas voulu nous révéler la source de leurs revenus. En plus de ces ateliers de menuiserie, il y a un atelier de couture mis sur pied par des jeunes handicapés qui ont bénéficié de l'appui de CENAR de Gitega et de l'ONG Handicap International.

Avec l'argent gagné, ces déplacés parviennent à vivre tant bien que mal. C'est donc un comportement nouveau observé avec la crise comme le dit le Professeur E. Ngayimpenda :

> « Avec la crise, les conditions de vie ont induit de nouveaux comportements économiques (...). Il est symptomatique qu'un nombre impressionnant de sinistrés inscrivent dans les perspectives économiques, l'intégration des activités commerciales, artisanales, de petit élevage en même temps que d'autres expriment

un ardent désir pour une formation professionnelle quelconque, même s'ils continuent à considérer que l'agriculture reste l'activité première[79]. »

IV.6. Les mécanismes de reproduction biologique

Les conditions de vie des déplacés dans le site laissent à désirer et font que ces derniers adoptent d'autres comportements naguère inexistants avant la crise. C'est pourquoi nous avons voulu savoir l'impact de ces comportements sur la reproduction biologique de ces déplacés.

Pour entrer à fonds des questions, nous avons voulu connaître ces comportements nouveaux qui sont entre autres la prostitution, la polygamie[1], l'oisiveté, l'escroquerie, la délinquance sexuelle, etc. Comme nos enquêtés nous l'ont révélé, ces comportements sont le plus souvent causés par la pauvreté, la promiscuité, l'alcoolisme, le manque d'occupation, le concubinage, etc...

IV.6.1. La pauvreté

La pauvreté est la principale cause des maux qui gangrènent notre société de façon générale et la population déplacée en particulier. Les déplacés vivent dans une extrême pauvreté. Certains gens interviewés n'ont pas caché leurs sentiments au moment de notre enquête. Ces interviewés affirment que c'est justement à cause de la pauvreté que la plupart d'entre eux ont adopté des comportements nouveaux jadis inexistants.

« None n'izo mfashanyo ko atazo tukironka, abatazi kwifata baraheza bakaja muri ubwo buhumbu[80] »

Ce qui peut se traduire ainsi :

« On ne parvient même plus à avoir des aides et celles qui ne peuvent pas s'abstenir, se livrent à la débauche sexuelle »

[79] Ngayimpenda, E., *op.cit* p.29
[80] Nicodème Njebarikanuye, déplacé, 37 ans.

Il faut cependant noter que cette pauvreté est plus observée chez les femmes que chez les hommes car ce sont elles qui s'occupent le plus souvent les ménages. Elles doivent se sacrifier pour pouvoir nourrir leurs familles. En plus, ce sont elles qui sont plus nombreuses. Avec cette crise qui a beaucoup plus emporté les hommes, les femmes sont devenues chefs de ménage. Elles doivent donc s'occuper de leurs ménage quels que soient les moyens.

Toutefois, même si les femmes déplacées vivent dans une extrême pauvreté, elles ne voient pas de la même façon le fait de se livrer à la débauche sexuelle pour avoir quelque chose à manger. Cette divergence est due surtout au poids de l'âge et aux conflits de génération.

En effet, les femmes les plus âgées sont physiquement faibles. A cela s'ajoutent les conditions de vie très précaires qu'elles mènent dans le site. Ce qui fait qu'elles ont plus besoin d'aide de la part des autres pour vivre. Cette catégorie de femmes ne font plus objet de convoitise, étant donné qu'elles prennent de l'âge [81].

La seconde catégorie est celle des femmes actives. Celles-ci n'éprouvent pas les mêmes problèmes que celles de la première catégorie, certaines d'entre elles font recours à leur force physique en travaillant pour les autres, d'autres préfèrent se livrer à la vente de leur corps pour gagner leur vie. En plus du désir d'avoir de l'argent pour nourrir leurs enfants, les jeunes femmes veuves se livrent à la débauche sexuelle par besoin physiologique.

La cause première qui pousse ces filles et femmes à se comporter de la sorte est la pauvreté.

Au moment de notre enquête, plus de 25 filles[82] du collège Karuzi situé dans le même site étaient enceintes et ceux qui sont pointés du doigt sont des policiers et militaires qui profitent de la pauvreté de ces victimes.

« ...abo basoda babaha amahera none ko twebwe dukenye[83]! »

[81] Témoignage d'une vieille femme du site de Karuzi.
[82] Professeur du collège communal de Karuzi
[83] Nteturuye Joseph, déplacé, 32 ans

Ce qui peut se traduire ainsi :

> «ces militaires leurs donnent de l'argent alors que nous, nous sommes pauvres ».

Ils les engrossent contre une promesse d'argent, de petits objets ou de mariage. Bien que certains de ces cas ne relèvent pas du viol à proprement parler, ils indiquent une vulnérabilité particulière en raison de la proximité de ces militaires et policiers.

Les conséquences de tout cela sont multiples et néfastes, la plupart de ces jeunes filles sont encore jeunes, leur âge varie entre 12 et 18 ans. De surcroît, les conséquences d'une éducation sexuelle manquée sont assez nombreuses. Outre des taux élevés de conception débouchant souvent sur des avortements, la jeune fille s'expose à un arrêt prématuré des fonctions propre à l'adolescence allant de la croissance physique à la l'épanouissement social. En plus, les prétendants pères de leurs enfants ne les prennent pas en charge du fait qu'ils sont fréquemment mutés.

> *«....Bavyara kubasoda n'abapolisi banyuranye, umwana ntazomenya se, ingorane z'amatongo nazo zizoca zaduka*[84] »

Ce qui peut se traduire ainsi :

> « ... ces policiers et militaires sont de divers horizons. Les enfants qui naissent ne connaîtront pas leurs pères d'où les problèmes fonciers »

En plus, le fait même que ces filles changent de partenaires, engendre des maladies sexuellement transmissibles. Par exemple, une fois atteinte du Sida ou autre maladie, c'est un problème de plus pour sa famille qui doit la prendre en charge malgré elle. Il est à signaler que ces cas de relations extra-conjugales ne sont pas survenus avec la crise. Ils existaient bel et bien mais pas au même degré qu'aujourd'hui comme le confirme E. Ngayimpenda quand il écrit :

[84] Nteturuye, J., *op.cit.*

« Les cas des relations extra-conjugales existaient bien sûr avant la crise, ce qui est nouveau c'est que leurs motivations purement matérielles se sont largement amplifiées. C'est qu'également, la promiscuité qui prévaut dans les camps ne permet plus de les entourer de la même discrétion qu'auparavant, ce qui constitue un élément d'aggravation des tensions familiales. Le troisième élément nouveau est qu'autant que les hommes, les femmes seules sont aujourd'hui, par nécessité matérielle ou physiologique demanderesses des relations extra-conjugales. (...)

De ce fait, elles sont obligées de faire tomber le masque puisque la conquête d'un nouveau mari fait désormais partie de stratégies de survie[85]».

IV.6.2. Le besoin physiologique

Les massacres ont en premier lieu visé les populations de sexe masculin et laissé derrière eux de nombreuses jeunes femmes veuves. Il est alors tout à fait normal qu'elles éprouvent le besoin physiologique car elles sont sexuellement actives.

« *....Sinzi,... biragoye...., ngaha mwikambi hariho abapfakazi benshi bakiri bato cane biraheza rero bikabagora kwihangana*[86] »

Ce qui se traduit par

« ...Je ne sais pas, c'est difficile, ici dans le site, il y a beaucoup de femmes qui ont perdu leurs maris alors qu'elles étaient encore jeunes. Il leur est par conséquent difficile de s'abstenir des rapports sexuels ».

Même si le besoin y est, il y en a qui affirment que cela dépend de l'individu car d'après certaines sources, il y en a même qui ne s'abstiennent pas et vont jusqu'à entretenir des relations avec les présumés bourreaux de leurs maris.

[85] Ngayimpenda, E., *op.cit*, p.36.
[86] Une déplacé de 39 ans, février 2007

Comme le signale ce déplacé :

«...Bavuga mu kirundi ngo « Umukobwa asasira uwishe se » ni co gituma ivyo tubona bidatangaje[87] *»*

Ce qui se traduit par

« ... Un adage rundi dit que : « La fille entretient celui que a tué son père » c'est pourquoi ce que nous observons ne nous étonne guère »

Quelles sont les conséquences de cette pratique?

Ces femmes entretiennent des relations avec n'importe quel homme qui les sollicite. Au cours de notre enquête, aucune femme ne nous a déclaré son remariage. Pourtant ont-elles affirmé l'absence de celui-ci ne signifie pas la bonne volonté de ces femmes qui préféraient le demeurer. Elles se contentent d'unions consensuelles et cette situation entraîne une polygamie déguisée.

« None ko ataho mfise ndima, nogira gute? Erega iyo aje aransigira ikiro c'ifu abana banje bakarara bakoze ku munwa[88]*»*

Ce qui se traduit par :

« Je n'ai pas où cultiver, que faire ? Si une fois un homme vient passer une nuit chez moi, il me donne un peu d'argent pour acheter ne fût-ce qu'un kilo de farine pour nourrir mes enfants ».

Comme constat, ces femmes le font non seulement pour satisfaire à leurs instincts sexuels mais aussi par stratégie de survie.

[87] Ntawuyamara Etienne, déplacé de 62 ans
[88] Une déplacé de 39 ans, février 2007

Pourquoi alors ces unions mixtes ?

La province Karuzi présente une particularité, du moins pour ce qui est de la cohabitation des Tutsi et des Hutu. Les collines sont exclusivement occupées par les Hutu et le chef-lieu de la Province par des Tutsi y compris les déplacés.
Face à cette situation, les Tutsi devraient cependant trouver des moyens pour reconquérir leurs propriétés laissées sur les collines d'origine d'où ces unions mixtes. C'est aussi une façon de négocier leur réinsertion sociale pour se faire accepter des hutu, se protéger contre les menaces de violence.

IV.6.3. L'alcoolisme

L'alcoolisme est lui aussi une cause qui pousse beaucoup de déplacés à se livrer à la débauche sexuelle comme nous l'a signalé cette déplacée.

«akaborerwa niyo nkwezi ya vyose. Nta mupfasoni wo kwama mu kabare, erega izo nzoga bamuha baraheza bakazimwishuza[89] *»*

Ce qui pourrait se traduire ainsi :

> « ... l'ivresse est la source de tout. Une femme digne de son nom ne devrait pas être toujours dans les cabarets ; la bière qu'ont lui offre n'est pas gratuite, on la lui fait payer par la suite. »

Cela se répercute bien évidemment sur l'éducation des enfants car ils adoptent à leur tour des comportements inadéquats par manque d'encadrement familial. Une femme de cabaret n'a pas le temps de chercher à manger pour ses enfants ou les éduquer. De surcroît, les enfants qui naissent dans pareilles circonstances sont souvent rejetés par leurs frères, comme le souligne encore cette femme déplacée.

[89] Ntagahoraho Geneviève, déplacée de 40 ans

« ... biragoye, ko nkiyo havutse umwana bivuye kukaborerwe bitera ingorane abana. None ko twiteze ko tuzohava dusubira mu matongo , abo bana bazoheza baje he[90] *? »*

Ce qui peut se traduire ainsi :

« ...c'est difficile, si par hasard, un enfant naît dans ces circonstances d'ivresse, ça cause des difficultés pour les autres enfants. Puisque nous comptons tôt ou tard retourner dans nos propriétés : ces enfants, où vont- ils aller ? »

IV.6.4. La promiscuité

La promiscuité qui prévaut dans le camp induit des changements de mentalité et de comportement. C'est le fait qu'ils n'habitent pas en famille comme c'était le cas quand ils étaient sur les collines d'origine.

«.... Ubu ntituba mu miryango yacu, turavanze nico gituma inyifato mbi itobura[91] *».*

Ce qui peut se traduire ainsi :

«....nous ne vivons plus en famille, c'est la raison par laquelle nous remarquons de mauvais comportements au sein de notre site.»

Toutefois cette promiscuité n'affecte pas seulement les seuls adolescents ; ses effets touchent aussi les adultes. Pour ce qui est des adolescents, cela est dû au fait qu'ils sont habitués à partager l'espace réduit avec leurs parents. La cause première de cet état de choses est que pendant la crise, certaines familles ont récupéré des enfants qui avaient perdu leurs parents. Ainsi, la taille plus ou moins grande de ces familles tutrices est un sérieux problème pour ce qui est des conditions de logement ; ils dorment ensemble sans distinction de sexe.

Du côté des adultes, les hommes sont attirés le plus souvent par les jeunes filles ou les jeunes veuves qui, à leur tour se laissent entraîner dans la débauche. Elles

[90] Ntagahoraho Geneviève, *op.cit*
[91] Ndayahundwa Véronique, déplacée 40 ans, février 2007

profitent des cadeaux de ces hommes. En plus, le fait que le site est le plus souvent situé à proximité des camps militaires favorise aussi cette débauche sexuelle

Tableau n° 6 : Les causes des comportements sexuels déviants des déplacés dans le site

Variables / Indicateurs	Femmes		Hommes	
	Répondants	%	Répondants	%
Pauvreté	8/16	50	1/12	8.33
Promiscuité	2/16	12.5	5/12	41.66
Besoin physiologique	1/16	6.25	1/12	8.33
Alcoolisme	5/16	31.25	5/112	41.66
Total	**16**	**100**	**12**	**99.98 ~100**

A la lecture de ce tableau, le constat est que l'indicateur le plus évoqué par les femmes est « la pauvreté ». Il a été soulevé par 8 femmes sur 16 enquêtées soit 50%. Ces femmes affirment que la pauvreté est la source de tout mauvais comportement observé dans le site car selon elles, c'est une façon de vivre comme tant d'autres.

Par contre, les hommes évoquent les indicateurs « l'alcoolisme » et « la promiscuité ». Ils affirment que le fait de vivre en promiscuité est l'élément à ne pas négliger qui les pousse à penser aux relations extraconjugales. Ils affirment aussi que la plupart d'entre eux se livrent à la débouche sexuelle tout en étant dans un état d'ivresse.

Quelles sont alors les retombées sociales de ces comportements sur la société de façon générale et de la population déplacée de façon particulière ? Les conséquences sociales de ces comportements ne sont pas négligeables. Le nouveau comportement et habitudes de vie acquis dans les sites de déplacés sont préjudiciables à l'éducation des enfants en général et à la stabilité des familles en particulier. La déstabilisation qu'a connue la cellule familiale a profondément modifié sa composition, son organisation et la façon dont elle assume ses rôles traditionnels s'en trouvent également mutilés.

IV.7. Les naissances illégitimes

« La légitimité d'une naissance se définit par référence au caractère juridique dont l'union dont elle résulte. En principe, l'enfant légitime est un enfant conçu au cours du mariage de ses parents. En pratique, le classement de naissance illégitime s'effectue d'ordinaire d'après l'état matrimonial de la mère au moment de l'accouchement[92]. »

D'après nos enquêtes sur terrain, il a été révélé que le site enregistre beaucoup de naissances illégitimes si on se base sur la définition ci-haut mentionnée mais qu'il est difficile de trouver le nombre exact de ces enfants. Cela est du au fait que les déplacés ne faisaient pas enregistrer leurs enfants arguant que c'est une autre façon de les recenser afin de revenir les éliminer comme nous l'a précisé l'agent de l'état civil de la commune Buhiga. Selon la même source, depuis 1994, ils n'ont pas enregistré des naissances des déplacés, les choses ont changé récemment avec la mesure du Président de la République sur la gratuité des soins de santé des enfants de moins de 5 ans.

De façon générale, la crise d'octobre 1993 a perturbé la vie traditionnelle des populations sur tous les points de vue comme le montre d'une façon synthétique ce schéma élaboré par Gahungu B. dans son travail de fin d'étude intitulé : « Vivre un camp de déplacés intérieurs. Le cas des camps de Muhanga. Réflexion sur la violation intime des communautés[93]»

[92] Romaniuk.A , *La fécondité des populations congolais* Paris, Mouton 1967, p .228

[93] Gahungu, B., *Vivre un camp de déplacés intérieurs : Le cas de Muhanga. Réflexion sur la violation intime de communautés*, mémoire histoire, UB, FLSH, Histoire, Bujumbura, Novembre 2003.

Tableau n° 7 : Schéma synthétique de la destruction de la vie traditionnelle des populations déplacées

Dans les collines	Dans les camps de déplacés
Milieu fermé	Milieu ouvert
Familles nucléaires ou groupes primaires avec les liens parentaux	Hétérogénéité des groupes (familles) pas de proximité, déstructuration des ménages
Habitat dispersé et relativement décent et commode	Abris en paille / sheeting promiscuité dans les sites-villages.
Auto-subsistance	Prise en charge extérieure sous forme d'assistance humanitaire.
Société de valeurs	Relativité des valeurs par des comportements jadis déshonorants : prostitution, mariages illégaux, concubinage, séparation des conjoints, querelle de tout genre, etc...
La vie idéale des couples et de l'encadrement des enfants	Les déplacés éprouvent des problèmes de relations conjugales au niveau des couples remise en cause de l'autorité parentale.
Circulation des biens et service (partage) échange sous forme de troc, don et contre-don	Esprit commercial à l'instar des grandes villes - Vente par détail des biens de première nécessité ; - Multiplication des petites boutiques, bistro et restaurants ; - Consommation illicite de drogue (boissons prohibées et du chanvre)
Encadrement politique défavorable.	Accès rapide aux facteurs socialisants (information, journaux, propagandistes, etc.)

IV.8. Le site de déplacé : un nouveau cadre de vie

Pour la plupart des déplacés, la volonté de retour sur leurs collines n'est pas leur préoccupation première. En effet, le maintien sur le site est motivé par la combinaison de plusieurs facteurs comme la crise de confiance, la sécurité, l'emplacement favorable, la vulnérabilité spécifique, etc.

IV.8.1. La crise de confiance

La majorité de nos enquêtés n'ont mâché ses mots pour ce qui est de leur retour sur les collines d'origine. Ils disent que tant que les présumés bourreaux des leurs restent là sans être inquiétés, ils ne retourneront pas sur leurs collines. Nous lisons à ce propos ceci:

> «Ceux qui ont tué les nôtres en 1993 sont restés tranquillement sur les lieux, ceux qui avaient été emprisonnés pour crimes commis recouvrent peu à peu la liberté tandis que ceux qui avaient fui dans les pays voisins rentrent d'exil»[94].

C'est donc cette crise de confiance qui fait que ces déplacés préfèrent rester sur site où la sécurité est généralement assurée par les forces de l'ordre.

> *«... Raba bavuga ngo dutahe amahoro yarabonetse mugabo biragoye, ubuhoho bafunguye n'abo twari twitwariye ko batwiciye abacu... Baza batwigamba, none wumva twoba tugiye he ? Boca batumarira*[95]*. »*

Ce qui se traduit par :

> «les autorités nous recommandent de rentrer sous prétexte que la paix est revenue mais il est difficile à comprendre car même ceux qui ont été emprisonnés à cause des tueries, ont été relâchés tandis que ceux qui avaient fui dans les pays voisins de peur d'être poursuivis rentrent d'exil. Ils se présentent aujourd'hui en

[94] OCHA, *op.cit*, p.24
[95] Nteturuye J., *op.cit*

triomphateurs. Ce qui ne les empêcherait pas de parachever leurs sales besognes en cas de retour sur nos collines. »

IV.8.2. Emplacement favorable

Analysons ce point sous les angles suivants l'exercice d'activités économiques, l'habitat, l'accès aux services et le lien social.

IV.8.2.1. L'exercice d'activités économiques

L'activité économique à l'intérieur ou à proximité du site est particulièrement importante pour les déplacés. Selon eux, la plupart des kiosques érigés autour du centre de négoce du chef-lieu de la province Karuzi leur appartiennent. Ils font le commerce des produits d'usage courant et les premiers consommateurs de ces produits sont les fonctionnaires de Karuzi. Comment alors veut-on qu'ils retournent sur leurs collines où même les potentialités du commerce ne s'offrent pas.

Même si ces déplacés évoquent la sécurité comme condition de retour, nous avons constaté que les activités économiques qu'ils exercent sont d'une importance capitale et qu'ils leur serait difficile d'abandonner car si une fois, ils y retournent, ils n'auront pas les mêmes clients que ceux qu'ils reçoivent actuellement. En plus, la commune perçoit des taxes tous les jours.

IV.8.2.2. L'habitat

L'habitat constitue un élément fondamental dans le processus d'installation durable sur site. Certains déplacés achètent généralement leurs parcelles dans les sites viabilisés et y construisent des maisons de meilleure qualité que celles qu'ils avaient sur leurs parcelles d'origine.

En plus, il y en a même ceux qui ont de l'eau et de l'électricité dans leurs maisons, chose impensable avant la crise. Ils ont un bon accès aux services de base et d'infrastructures (écoles, centre de santé, marché, ...).

Enfin, après de nombreuses années passées sur le site, les déplacés ont développé de nouveaux liens sociaux et un nouveau mode de vie lié à la concentration de population et de services qu'ils ne souhaitent pas perdre en repartant s'installer en habitat dispersé sur la colline.

Cependant, tous les déplacés n'ont pas les mêmes raisons de se maintenir sur site. Il y en a ceux qui y restent par nécessité. Ce sont entre autres, les handicapés, les orphelins, les enfants non accompagnés, les vieillards, les malades ou encore des ménages traumatisés parce qu'ils ont vécu les massacres et n'ont ni force ni la capacité de reconstruire une nouvelle vie sur leur colline.

IV.9. Perceptions des déplacés sur les nouvelles autorités

Les déplacés du chef-lieu de la province Karuzi n'ont pas voulu s'exprimer sur le comportement des nouvelles autorités issues des élections de 2005. Mais ils n'ont pas caché leur satisfaction sur les récentes mesures prises par le président de la République, lesquelles mesures viennent diminuer le lourd fardeau qu'ils portent. Ils affirment que n'eut été la gratuité de la scolarité des enfants du primaire, la majorité des enfants déplacés ne seraient pas à l'école.

Ils saluent aussi la même mesure dans son volet portant sur la gratuité de la maternité et les soins de santé des moins de 5 ans. Ils déplorent néanmoins la récente mesure du gouvernement portant sur l'amnistie provisoire des prisonniers. Selon eux, c'est une façon de remercier les bourreaux des leurs. Ils continuent en disant que même s'ils ne peuvent rien, cette mesure n'apporte rien de bon mais qu'elle conduit à la crise de confiance.

Cette idée est exprimée en ces termes :

> *« Ko babapfunguye kw'itegeko ry'abatwara igihugu twogira gute ? Gusa n'uko baduteranije, none wumva twotaha gute kubana n'abo twari twagigije imbere y'ubutungane ko aribo batwiciye abacu, ntakamaro ko gutaha, boca batumarira kuko bazi ko bazoca basubira kubagirira ikigongwe*[96]. »

[96] Nteturuye, J., *op.cit*

Ce qui se traduit par :

«Ils ont été amnistié par les hautes autorités du pays que faire ? Seulement ils ont créé un climat de méfiance entre nous, comment aller vivre ensemble avec ceux que nous avons accusés d'avoir tué les nôtres devant les juridictions, ils nous achèveront car ils seront amnistiés encore une fois. »

Pour dire que les nouvelles autorités ont favorisé une partie de la population au détriment d'une autre.

CONCLUSION GENERALE

Pour bien faire notre travail de fin d'études, nous avons jugé bon de commencer par l'élucidation de certains termes qui nous ont été utiles dans la compréhension de certaines causes et conséquences de la crise d'octobre qui fait objet de notre travail. Ces termes sont entre autres la démocratie et ses concepts, les partis politiques et les migrations.

Pour ce qui est de la Province Karuzi, nous avons vu qu'elle a évolué tant bien que mal dans presque tous les domaines notamment dans le domaine de l'agriculture l'élevage, le commerce ainsi que l'éducation. Néanmoins le domaine de l'éducation n'était pas développé comme l'a montré le nombre d'établissements scolaires que comptait toute la province.

Concernant le domaine de la sécurité, la province était en général sécurisée sauf quelques incidents qui étaient signalés ici et là à cause des sectes ainsi que des instructions reçues pendant la période de propagande pour les élections présidentielles 1993.

Un coup de force de quelques militaires coûta la vie au président nouvellement élu dans la nuit du 21 octobre 1993. Depuis, le pays est plongé dans l'horreur. Des bandes des tueurs bénéficiant le soutien du parti du président assassiné se mirent à tuer à tour de bras d'honnêtes citoyens histoire de « venger leur président[97] » Les rescapées de ces massacres fuirent vers les centres administratifs de l'intérieur du pays où ils vivent dans une misère inouïe. Par là, ils ont appris à vivre dans une promiscuité totale générant ainsi d'autres modes de vie naguère inexistants.

Ainsi, pour ce qui est de la prise en charge des sinistrés nous avons vu que la question d'assistance aux sinistrés date de longtemps. Les tentatives d'insertion sociale des rapatriés et/ou des déplacés se sont manifestées sur 3 périodes suite aux événements sanglants à l'origine de beaucoup de déplacements de population à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le 1er décret-loi relatif à la réintégration dans leurs droits des personnes ayant quitté le pays suite aux événements 1972 a vu le jour le 30 juin 1977.

[97] Manirakiza, M., *op.cit.p.*21.

Cependant, dans le prolongement de cette même loi, la commission chargée du retour et de l'intégration des réfugiés burundais est créée pour le décret-là n°1/01 du 22 janvier 1991.

Toutefois, toutes ces commissions créées n'ont pas réussi à ses missions à cause de plusieurs articles qui n'étaient pas clairs.
En plus, des questions d'importance capitale telle que la sécurité des réfugiés et ou des déplacés après leur retour sur les collines d'origine, la poursuite judiciaire des personnes présumées coupables, les compensations matérielles et morales pour les personnes ayant subi des préjudices, n'ont pas pu bénéficié de l'attention nécessaire à travers les actions des différentes commissions qui se sont succédées.

Concernant la politique de réinstallation et de réinsertion des sinistrés depuis 1993, un ministère à la Réinstallation et Réinsertion de Déplacés et des Rapatriés a vu le jour avec comme principale mission la création d'une commission nationale du rapatriement qui avait comme tâche de jouer le rôle d'interface entre le HCR et le gouvernement pour ce qui est des questions relatives à l'accueil et à la réintégration des rapatriés et des déplacés, et la réinstallation définitive en site pour ceux qui ne peuvent plus rentrer chez eux ou qui n'ont plus de terres pour le cas des rapatrié ainsi que la réinstallation provisoire sur de sites propres de leurs propriétés, la réinstallations définitive sur leurs anciennes propriétés.

Ainsi, la réinstallation et la réinsertion dans la province Karuzi n'a débuté qu'avec l'année 1997 où toutes les populations ont été interpellées pour participer au vaste chantier de reconstruction des maisons pour réhabiliter les sinistrés de la crise socio-politique où 400 maisons ont été construites sur deux sites celui du centre Karuzi et celui de Gitaramuka, pour ceux qui veulent rentrer, l'appui consiste à organiser le retour et à reconstruire des maisons détruites ou délabrées. Avec toutes ces activités, l'objectif du gouvernement était d'inciter les sinistrés à se prendre en charge. Cette initiative a été comprise par le concernés.

Nous constatons en plus que les déplacés du chef lieu de la province de Karuzi à part certaines aides qu'ils reçoivent de façon irrégulière, vivent dans des conditions extrêmement difficiles qui les poussent à manifester des comportements jadis inexistants.

Concernant la stratégies de survie, les déplacés se débrouillent tant bien que mal en adhérant dans des associations génératrices de revenus appuyées par certaines ONGs. Mais mis à part ces associés, il y en a d'autres qui ont opté une autre stratégie, se livrent à la débouche sexuelle. C'est le cas de certaines filles et femmes veuves.

En matière des soins de santé, les déplacés souhaitent que le pouvoirs publics leur encordent les soins gratuits comme ils l'ont fait pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes qui accouchent.

Ainsi pour éviter de créer de nouveaux conflits résultant de la différenciation née des interventions à l'égard des sinistrés, une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté visant à promouvoir toutes les populations vulnérables devrait être initiée. Dans la mesure du possible, toutes les actions de réhabilitation devraient privilégier la réinsertion de déplacés. Les personnes qui veulent rentrer dans leurs lieux d'origine devraient être encouragées sur le même pied d'égalité que les réfugiés. Tandis que celles qui ont l'intention de résider ailleurs devraient être installées dans proximité des localités où elles pourront s'intégrer.

L'idéal pour ces déplaces serait de sortir le plus vite possible en site où la promiscuité et les conditions de vie difficiles contribuent à la dépravation des mœurs.
Ce travail a été réalisé à partir des enquêtes faites auprès des déplacés et d'autres informations. Il a été enrichi par certains documents qui ont abouti à nos hypothèses.

BIBLIOGRAPHIE

I. Les ouvrages généraux

1.BURDEAU, G, *La démocratie*, Paris, Seuil, 1956

2.BURDEAU, G,*Traité de Science Politique*, Tome III, Paris, L.G.DT. , 1982

3.DUVERGER,M, *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, 1978

4.GRAWITZ,M, et LECA,J .*Traité de la Science Politique*, Volume III, Paris, 1ère éd.1985

5.GUICHAOUA, A, *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994),* 2ème éd. Paris, Université Lille 1, 1995

6.MOURRE,M, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, volume VI, Paris, Bordas, 1978

6.MANIRAKIZA, M, *Quand le passé ne passe pas (BUYOYA I – NDADAYE 1987 -1993)* Génève, Longue vue, 2002.

7.SCAWARTZEMBERG, R.G *Sociologie Politique*, éd.MontChrestien, Paris, 1971

II. Les revues

1.NGAYIMPENDA, E. *Evaluation de la Politique Sectorielle de Rapatriement, de Réinsertion et de Réhabilitation des Sinistrés au Burundi,* Bujumbura

2.NGAYIMPENDA, E. *La crise Socio-politique et déstructuration des ménages au Burundi* »cahier démographique du Burundi N°13, Bujumbura, mars, 1999.

3.NGAYIMPENDA, E. *« Les populations sinistrées du Burundi sept ans après ».* Projet BDI/99 /PNP, Bujumbura, 2000.

4.MANIRAKIZA, Z, « Réveil démocratique en Afrique, le puzzle burundais » in *Au Cœur de l'Afrique* 3-4, Bujumbura, le Presses Lavigerie, 1994

5.RUBERINTWARI,P., « Le processus de démocratisation : sprint sur le faux départ » in *Au Cœur de l'Afrique* 3-4, Bujumbura, le Presses Lavigerie 1994.

6.RUKINGAMA, L., *La crise ethnique au Burundi ou les avatards d'une gestion de conflits* in Colloque sur la Liberté académique,

Recherche et Gestion de conflits dans les pays des Grands Lacs, Arusha, Tanzanie 4-7 Septembre, 1995

7.NTABONA, A., « Au cœur du drame burundais : le totalitarisme ethno-centriste, ses soubassements et ses conséquences », in *Au Cœur de l'Afrique* 3-4, Bujumbura, le Presses Lavigerie 1994.

III. Les autres documents

1.PNUD, *Les objectifs du millénaire pour le Développement*, Bujumbura, février 2004

2.MRRDR, *Evaluation des principales activités du ministère de 1997 à septembre 1999*, Bujumbura, Novembre, 1999.

3.Décret- Loi n°1/010 du 15 Avril 1992 portant sur les parties politiques

4.OCHA : Enquête sur les populations déplacées au Burundi 2005, Bujumbura, 2005

5.République du Burundi, Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, Bureau National de Coordination des ONGs, Guide des ONGs Internationales au Burundi, mai 2001.

6.HATUNGIMANA, A. et NDAYISHIMIYE J, *Analyse sur la politique de rapatriement, de réinsertion et de réhabilitation des sinistrés ainsi que la problématique de gestion des terres au Burundi*, rapport définitif, Bujumbura, Mars 2003

IV. Les mémoires

1. GAHUNGU, B, *Vivre un camp de déplacés intérieurs. Le cas des camps de Muhanga. Réflexion sur la violation intime des communautés* Mémoire, UB, FLSH, Histoire, Bujumbura, Novembre 2003

2. NDAYIKENGURUTSE, E, *Les ONGs dans les conflits burundais Cadre, Méthode et Philosophie de Travail (de 1997 à nos jours)*, Mémoire, Histoire U.B, FLSH Bujumbura, 2002.

3. MBAZUMUTIMA Jeanne Aline : *Le multipartisme au Burundi et ses incidences socio-politiques (1992-1996)*, Mémoire, UB, FLSH, Histoire, Bujumbura

ANNEXES

Questionnaire d'enquête

Guide d'entretien

1. Consigne

Madame, Monsieur, je suis étudiante à l'Université du Burundi. Avant de terminer nos études, nous devons présenter un travail scientifique sur un sujet en rapport avec la Formation reçue. J'ai alors choisi de travailler sur «Les mécanismes de reproduction des déplacés du Chef-lieu de la province Karuzi »

Etant donné que ce que vous allez me dire me sera d'une grande utilité, je me suis munie de cet appareil enregistreur pour ne rien oublier. Je vous promets alors que personne d'autre ne saura ce dont nous aurons parlé. Je vous demande alors d'être ouverts et de me répondre à n'importe quelle question.

2. QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

- Nom :
- Sexe :
- Age :
- Etat-Civil :
- Date d'arrivée dans le site :

1) Où est-ce que nous vivons avant de venir vivre dans ce site ?
2) Quelles sont les circonstances de déplacement
3) Actuellement, vivez-vous avec votre conjoint(e) ?
4) Eprouvez-vous des problèmes sociaux ? Si oui, lesquels ?
5) Avez-vous de enfants et/ou autres personnes à votre charge ?
6) Quelle est votre appréciation sur la vie dans ce site ?
7) Quelle était votre activité socio- professionnel avant le déclenchement de la guerre ? L'exercez-vous toujours ? si non quel et votre métier aujourd'hui ?
8) Y-a-t-il dans votre site des hommes qui ont plus d'une femme ? Qui /Non,Si, Oui, Pourquoi ?
9) Ces comportement concernet seulement les hommes ? Qu'en est-il pour les femmes ?
10) N'y aurait-il pas des femmes et/ou des filles qui pratiquent de la débouche sexuelle ?
11) Comment expliquez-vous ce comportement ?
12) Les jeunes n'ont-ils pas endopté ce comportement sexuel à l'exemple de leurs aînés ?
13) Quel danger quelle alors cette jeunesse et la société environnante ?
14) Que proposez-vous pour le redressement de cette jeunesse ?
15) Dans ce site, n'y aurait-il pas de femmes qui tissent des relations avec les supposés bourreaux de leurs maris ?
16) Cela est du à quoi ?
17) S'il y a des naissances issues de ce comportement sexuel, comment les traitez-vous ?
18) Si vous considérez les naissances illégitimes qu'on peut enregistrer ici

dans votre site, avez-vous l'impression qu'il y a aujourd'hui plus d'enfants illégitimes qu'avant la guerre ?

19) A voir la vie que vous menez dans le site, les enfants jouissent-ils de leur droit à l'éducation ?

20) Comment vivez-vous concernant la ration alimentaire et autres besoins ?

21) Est-ce que vous continuez à recevoir des aides humanitaires ?

22) Si oui, vous les recevez à quelle proportion (semaine, mois, année) ?

23) Est-ce que en plus des aides que vous recevez, continuez-vous à exporter nos vos propriétés foncières ?

24) Quels sont vos projets d'avenir ?

25) Entretenez-vous des rapports avec ceux qui sont restés sur les collines ? Si non, pourquoi ?

26) Ici dans le site, on entend souvent des tensions, qu'est-ce qui est à la base de celles-ci ?

27) Pouvez-vous me dire les stratégies de rapprochement qui ont été utilisées ?

28) Enregistre-t-on des résultats fiables ?

29) Dans votre site, comment gérez-vous les rumeurs ?

30) Quelles sont vos passions ?

31) - Quel est le rôle des ONGs dans le soulagement de votre misère ?
- Quels sont leurs domaines d'intervention ?

32) Qu'est-ce que vous demandez à l'Etat ?

Questionnaire d'enquête (Kirundi)

Guide d'entretien (Kirundi)

1) INTANGAMARARA

Mupfasoni, Mushingantahe, jewe ndi umunyeshuri wo muri Kaminuza y'Uburundi mu gisata cigisha indimi n'imibano. Imbere y'ukurangioza ivyirwa, dutegerezwa kwerekana igikorwa kijanye n'ubumenyi tuba twaronse. Natoye rero gukora kuvyerekeye ubuzima bw'abateshejwe izabo cane cane inyifato y'ukubana, irwirirane n'ahomubaye.

Kubera ko ivyo muza kumbarira bizongirira akamaro kanini, nitwaje aka kuma gafata amajwi kugira ntihagire na kimwe nibagira. Ndakwijeje rero ko atawundi n'umwe azomenya ivyo twaganiriye. Nicogituma ata kibazo na kimwe cogutera isoni canke ngo uhave ugira ivyo wibikiye ?

2) Ibibazo

- Izina :
- Igitsina :
- Imyaka :
- Urubatse canke ntiwubatse :
- Itariki washikiye ngaha :

1) Waba he imbere yukuza ngaha ?
2) Mwaje ngaha kubera iki?
3) Ubu ubana n'umugenzi wawe? Hari ingorane ziturutse ko mwavanye?
4) Ngaha murafise ingorane zerekeye imburano (uburaro, infungurwa, kwambara, amagara, isuku) : Ari ego, ni izihe ?
5) Urafise abana canke abandi bantu utunze ? Abana bawe ni bangahe ? Abo bandi mupfana iki ? Abana bawe basangiye abavyeyi bose ?
6) Mubona gute ubuzima bwongaha mwikambi ?
7) Mwakora iki imbere y'intambara ? Muraca gakora ? Ari oyo ubu nkora iki ?
8) Ngaha mw'ikambi hari abagabo bafise abagore benshi ? Ego, biterwa n'iki ? Ego, biterwa n'iki?
9) Iyo nyifato iraba none abagabo gusa? Abapfasoni bobo vyifashe gute?
10) Ntihoba hari ho ngaha abagore canke abigeme batunzwe n'ukugurisha

imibiri yabo? Ego/Oya

11) Ari Ego, vyoba biva kuki?

12) Murwaruka hari abijukiye ingeso z'ubuhumbu? Ego/Oya. Ari Ego, babitangura mu myaka iyihe?

13) Hari nkurikizi bifise mu magara yabo n'ayabandi?

14) Mubona hokorwa iki kugira ivyobihagarare ?

15) Mbega ngaha mwikambi ntabagore bafitaniye imigenderanire n'abagabo basigaye ku mitumba ?

16) Vyoba biva kuki ?

17) None nkiyo havutse abana muri ubwoburyo bafatwa gute ?

18) Muravye abana bibitwarire bavuka ngaha mw'ikambi mubona aribo benshi kubavuka imbere y'intambara?

19) Muravye ubuzima mubayemwo ngaha mw'ikambi, abana barafise uburenganzira bukwiye bokwiga?

20) Mubayeho gute kuvyerekeye imfungurwa n'ibindi?

21) Mbega muracabandanya kuronka imfashanyo

22) Ari ego, mubironka kwuruhe rugero? (Kundwi, ku kwezi, ku mwaka)?

23) Uretse izo mfashanyo, murabandanya kurima amatongo yanyu?

24) Mwombwira imigambi yanyu?

25) Muragenderanira n'abasigaye ku mitumba

26) Ari ago, mwatanguye ryari? Ari oya, kubera iki?
Ngaha mw'ikambi turakunda kumva mufitaniye imishamirano n'abasigaye ku mitumba. None biba vyavuye kuki?

27) Kugira musubize hamwe vyagènze gute? Hakoreshejwe iki ?

28) Mubona hari ico vyahinduye ?

29) Mbega ngaha mw'ikambi, ibihuha mubifata gute ?

30) Mwombwira ivyifuzo vyanyu ?

31) Mbega amashirahamwe y'abagiraneza abafasha iki mukugabanya ingorane mufise ? – Zikorera mubihe bisata ?

32) Musavye iki Leta ?

LISTE DES ENQUETES

1. NDABARUSHIMANA Zénobie : déplacée, 30 ans
2. NTETURUYE Joseph : déplace, 32 ans
3. MANIRAKIZA Godelième : déplacée, 27 ans
4. NJEBARIKANUYE Nicodème : déplace, 37 ans
5. NTAWUYAMARA Etienne : déplacé, 62 ans
6. NTAGAHORAHO Godelième : déplacée, 40 ans
7. NDAYAHUNDWA Véronique : déplacée, 40 ans
8. CAMBARA Antoine : déplace, 29 ans
9. SAMANDARI : déplace, 52 ans
10. SINABAJIJE Marie : déplacée, 35 ans
11. NTAKARUTIMANA Anselme : fonctionnaire, 40 ans
12. NITUNGA Fébronie : fonctionnaire TGI, 60 ans
13. NTAHIRYA Sylvestre : fonctionnaire, 45 ans
14. NDAYISHIMIYE Léonidas : fonctionnaire, 50 ans
15. NKURUNZIZA Jean : déplacé, 55 ans
16. MBAZUMUTIMA Libère : déplacé, 26 ans
17. NKEZABAHIZI Flavie : fonctionnaire, 58 ans
18. RIVUZIMANA Innocent : Professeur au Collège Karuzi, 30 ans
19. NTABIRAHO Eugènie : fonctionnaire, 50 ans
20. BACAMURWANKO Laurent : fonctionnaire, 66 ans
21. NIYONZIMA Consolate : fonctionnaire Africare, 32 ans
22. NZEYIMANA Ignace : habitant du chef-lieu de la province
23. Déplacée originaire de la commune Mutumba
24. Déplacée originaire de la Commune Shombo
25. KAVABUSHI Mathias : habitant du chef-lieu, 65 ans
26. Déplacé originaire de la commune Gitaramuka
27. Déplacé originaire de la colline Buhinyuza
28. Déplacé de la commune Mutumba
29. MANIRAKIZA : déplacée, 70 ans

30. NTAWUSHIRINTIMBA Anatolie : déplacée, 30 ans
31. NTUKAMAZINA Josephine : déplacée , 40ans
32. HAKIZIMANA Egide : déplace , 28 ans
33. NIYONZIMA Edith : déplacée, 30 ans
34. NIYONKURU Anésie : déplacée, 35 ans
35. NDAYISHIMIYE Spès : déplacée : 39 ans
36. MVUYEKURE Marie : déplacée, 55 ans
37. NSABIYUMVA : déplacée , 29 ans
38. MBUZENAKAMWE Marcelline : déplacée, 48 ans
39. SINDARONKA Angélique : déplacée, 30 ans